

FR



Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL

Plan de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

2016 - 2026

Table des matières

Mot du Président	7
Introduction	8
1. Qu'est-ce qu'un Parc naturel ?	8
2. Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel	10
3. La charte graphique, logo	12
4. Structure du plan de gestion	13
5. L'élaboration du plan de gestion : méthodologie	14
5.1. Réalisation d'un diagnostic du territoire	14
5.2. Création d'un comité de pilotage	14
5.3. Consultations publiques	15
5.4. Définition des objectifs et rédaction du plan de gestion	19
Remarque préalable	20
Axes transversaux	22
Partenariats et coopération	24
1. Objectif stratégique : développer et renforcer les partenariats pour (re)trouver un ancrage local sur le territoire	25
1.1. Développer et entretenir les partenariats avec les associations et acteurs locaux	25
1.2. Renforcer la collaboration entre le Parc naturel et ses communes	29
1.3. Renforcer la collaboration transfrontalière	30
1.4. Impliquer les citoyens dans la vie du Parc naturel grâce à la mise en place d'un réseau de bénévoles	30
2. Objectif stratégique : fédérer les équipes en interne autour du projet « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »	31
2.1. Développer un sentiment d'appartenance au sein des équipes du Parc	31
2.2. Mettre en place un processus d'évaluation/évolution structuré et cohérent pour l'ensemble du personnel	32
2.3. Adhérer au label Wallonie Destination Qualité	32

2.4. Renforcer et faciliter la collaboration entre les équipes	32
Innovation et expérimentation	33
1. Objectif stratégique : initier et développer des méthodes innovantes et expérimentales sur le territoire	34
1.1. Améliorer les connaissances sur le territoire par la mise en place d'un Système d'Information Géographique (GIS)	34
1.2. Développer des projets pilotes	35
2. Objectif stratégique : encourager les communes et les acteurs locaux à adhérer aux différents dispositifs de gestion et de développement de l'espace rural	37
3. Objectif stratégique : assurer une formation continue des chargés de missions aux différentes thématiques traitées	37
Accueil, sensibilisation et éducation du public	38
1. Objectif stratégique: renforcer l'image du Parc naturel grâce au développement d'une stratégie de communication	39
1.1. Moderniser et uniformiser l'identité graphique du Parc naturel	40
1.2. Sensibiliser les forces vives du territoire	40
1.3. Sensibiliser le grand public à diverses thématiques de développement durable	42
1.4. Optimiser l'accueil au sein de la Maison du Parc-Bostrange grâce à l'obtention du label Wallonie Destination Qualité	43
2. Objectif stratégique : pérenniser et innover en matière de sensibilisation du public scolaire	44
2.1. Maintenir et développer les animations scolaires à partir de la Maison du Parc	45
2.2. Développer des animations scolaires réalisables au sein des écoles du Parc	46
2.3. Développer de nouveaux supports pédagogiques	46
2.4. Assurer la formation continue des guides nature extérieurs	47
Axes de base	48
Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel	50
1. Objectif stratégique: étudier, préserver et favoriser la biodiversité	52
1.1. Approfondir la connaissance du territoire, de son réseau écologique et de ses espèces	52
1.2. Minimiser la perte de la biodiversité	55
1.3. Faire du citoyen un acteur en matière de protection de l'environnement	55
2. Objectif stratégique : gérer les ressources en eau de manière durable	58

2.1. Préserver, restaurer et contrôler la qualité écologique des cours d'eau	59
2.2. Encourager, accompagner et sensibiliser à une meilleure épuration des eaux (autonome et collective)	60
3. Objectif stratégique : gérer les espèces invasives	62
3.1. Contribuer au recensement des espèces exotiques envahissantes et à leur éradication	62
3.2. Mettre en place des actions de sensibilisation sur la thématique des espèces invasives	63
Paysage et aménagement du territoire	64
1. Objectif stratégique : participer et informer à une gestion durable des paysages	66
1.1. Mettre en œuvre une charte paysagère, socle d'une gestion durable des paysages	66
1.2. Maintenir et renforcer l'infrastructure verte	68
1.3. Sensibiliser les citoyens à la notion de « Paysage »	69
2. Objectif stratégique : participer et informer sur l'aménagement du territoire	71
2.1. Sensibiliser les porteurs de projet à la notion de bonne intégration paysagère	71
3. Objectif stratégique : sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles	73
3.1. Informer, innover et expérimenter en matière d'énergie	73
4. Objectif stratégique : contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel	75
4.1. Renforcer les voies de mobilité douce entre les villages	75
4.2. Soutenir les initiatives pour une mobilité efficace dans les commune du Parc naturel	76
4.3. Optimiser l'information et évaluer la possibilité d'améliorer l'accessibilité de la Maison du Parc-Bostrange	76
Développement rural et économique : agriculture	77
1. Objectif stratégique : promouvoir et valoriser des pratiques agricoles diversifiées et adaptées au territoire	78
1.1. Soutenir, valoriser et promouvoir l'élevage ovin et ses produits	79
1.2. Valoriser les produits bovins issus de races adaptées à la région	80
1.3. Valoriser et promouvoir les produits issus des vergers hautes-tiges	81
1.4. Soutenir et promouvoir des pratiques diversifiées et durables	83

2. Objectif stratégique: assurer un soutien aux acteurs de l'agriculture dans toute sa diversité	84
2.1. Soutenir et promouvoir les producteurs locaux et les initiatives locales	84
2.2. Assurer un soutien aux agriculteurs	85
3. Objectif stratégique: sensibiliser à une agriculture et à des comportements de consommation durables	86
3.1. Rapprocher les acteurs du monde agricole et les consommateurs	86
3.2. Sensibiliser les consommateurs à une consommation équitable, durable et locale	87
Développement rural et économique : sylviculture	89
1. Objectif stratégique : optimiser le rôle multifonctionnel de la forêt en collaboration avec les acteurs forestiers	90
1.1. Optimiser l'information concernant les territoires et jours d'ouverture de la chasse	91
1.2. Jouer le rôle de relais entre les propriétaires privés et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée	92
Développement rural et économique : tourisme	93
1. Objectif stratégique : définir et renforcer l'identité du Parc naturel en tant qu'acteur prônant et soutenant un tourisme doux, durable et respectueux de l'environnement	95
1.1. Renforcer l'image « Parc naturel » auprès des professionnels du tourisme	96
1.2. Sensibiliser les différents publics de touristes à adopter des comportements respectueux de l'environnement et leur offrir une information adaptée	96
1.3. Enrichir et spécifier l'offre touristique « Parc naturel »	98
1.4. Garantir la qualité de l'accueil à la Maison du Parc-Botrange (service et infrastructure)	99
2. Objectif stratégique : développer un tourisme accessible aux personnes à besoins spécifiques	102
2.1. Augmenter l'offre « outdoor » accessible aux personnes à besoins spécifiques dans le Parc naturel	102
2.2. Améliorer l'accessibilité de l'offre touristique à la Maison du Parc-Botrange	103
Ressources humaines	104
Financement et évaluation des besoins de fonctionnement	106
Gouvernance	107
Glossaire	110

Mot du Président

Mesdames et Messieurs,

Avec ce plan de gestion pour les dix prochaines années, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel se dote d'un document de travail qui définit actions et étapes clés pour l'avenir. En effet, Il est essentiel de protéger le riche patrimoine du Parc naturel, tout en le gardant accessible au public.

Président de la Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel depuis un peu plus d'un an, j'ai pu suivre l'élaboration du plan de gestion. Ce processus long de deux ans a abouti au document que vous vous apprêtez à lire.

En effet, grâce à de nombreuses réunions avec tous les services et instances concernés, ce document s'est vu amender et a pu évoluer. De plus, citoyennes et citoyens, ainsi que les douze communes faisant partie du Parc naturel ont été inclus dans ce processus.

C'est grâce à cette collaboration intensive et à la mise en commun des savoirs et opinions, que des actions durables et orientées vers l'avenir ont pu être définies pour le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé et contribué à l'élaboration définitive de ce plan de gestion.

Un merci tout particulier au personnel du Parc naturel.

Sincères salutations,

Alfred OSSEMANN



1. Qu'est-ce qu'un Parc naturel ?

Les Parcs naturels de Wallonie sont régis par le décret du 16 juillet 1985 qui fixe leurs missions et fonctionnement. Celui-ci a été modifié par le décret du 3 juillet 2008 afin de préciser et d'élargir les missions des Parcs naturels wallons et a été publié au Moniteur Belge le 1^{er} août 2008.

Selon la définition donnée à l'article 1^{er} du décret relatif aux Parcs naturels, « Un Parc naturel est un territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis [...] à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. ».

Dans son article 7, le décret définit le rôle des Parcs naturels.

« LE PARC NATUREL VISE À :

1. assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel;
2. contribuer, dans les limites du périmètre du Parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable;
3. encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie;
4. organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public;
5. participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne;
6. rechercher la collaboration entre les Parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes;
7. susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée. »

Le décret relatif aux Parcs naturels précise également, dans son article 8, que le Parc naturel doit se doter d'un plan de gestion décennal.

« LE PLAN DE GESTION DÉFINIT :

1. un échéancier des mesures à prendre, dans un délai de dix ans, pour mettre en œuvre le rôle visé à l'article 7;

2. une description des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre de ce rôle;
3. les modifications éventuelles des plans d'aménagement du territoire en vigueur en vue d'assurer la cohérence avec le rôle du Parc naturel visé à l'article 7. »

L'article 9 du décret sur les Parcs naturels prévoit l'adoption d'une « charte paysagère dont les modalités d'élaboration sont fixées par le Gouvernement. Dès son entrée en vigueur, la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion. »

Enfin, l'article 12 du décret relatif aux Parcs naturels définit les missions de la Commission de gestion :

1. adresser aux autorités compétentes des propositions en vue de la réalisation du plan de gestion visé à l'article 8;
2. exécuter le plan de gestion;
3. délivrer des avis aux administrations publiques;
4. proposer au Pouvoir organisateur, s'il y a lieu, des modifications au plan de gestion;
5. élaborer les rapports d'activités et d'évaluation;
6. assurer le suivi de la charte paysagère.

En résumant l'article 7 du décret, **six missions principales** peuvent être dégagées pour les Parcs naturels :

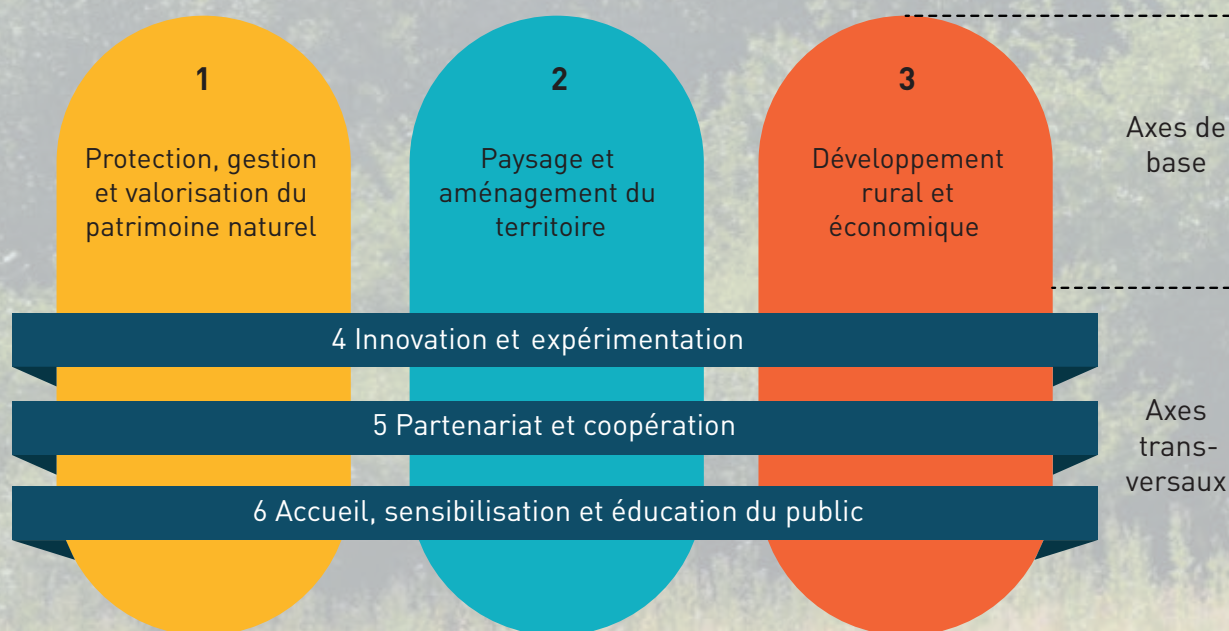




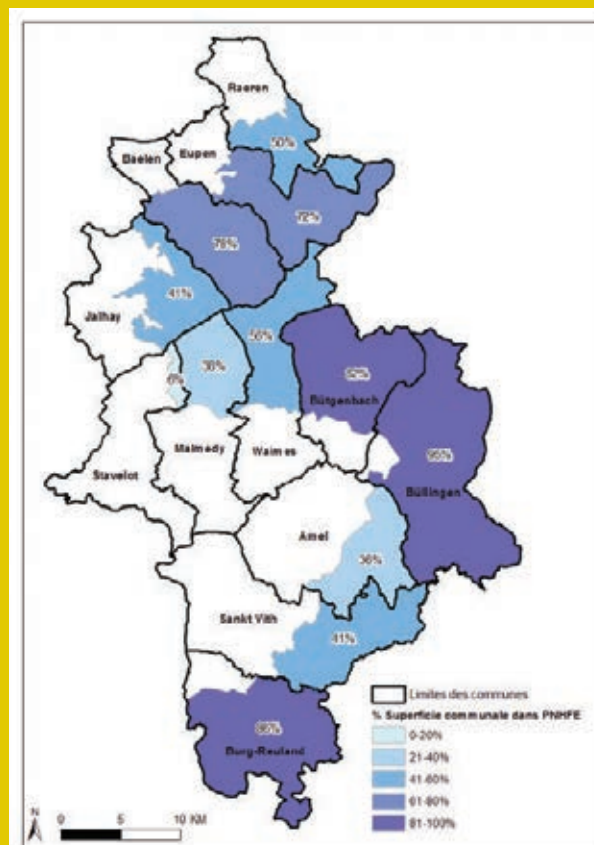
PHOTO AESCHNE SUBARCTICA EN COUPLE ©ANNICK PIRONET

2. Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est le plus ancien Parc naturel wallon. Il fut créé le 18 janvier 1971 à l'initiative de la Province de Liège. Dans la foulée, les gouvernements du Royaume de Belgique et des Bundesländer de Rhénanie-Palatinat et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie d'Allemagne ont conclu, le 3 février 1971 à Gemünd, un accord sur la création d'un Parc naturel transfrontalier germano-belge : le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel germano-belge.

En Belgique, la reconnaissance officielle du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est intervenue le 31 mai 1978. Un arrêté ministériel a approuvé le projet du Parc en vertu de la Loi sur la Conservation de la Nature (voir la partie « Gouvernance » pour plus de détails concernant la situation de droit du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel).

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (PNHFE) est situé à l'est de la Région Wallonne, en Province de Liège. Il couvre une superficie totale de 73.850 ha et s'étend sur douze communes, dont sept en Communauté germanophone (CG) et cinq en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Citons du nord au sud: Raeren (CG), Eupen (CG), Baelen (FWB), Jalhay (FWB), Stavelot (FWB), Malmedy (FWB), Waimès (FWB), Butgenbach (CG), Bullange (CG), Amblève (CG), Saint-Vith (CG) et Burg-Reuland (CG). Le PNHFE est le seul Parc naturel de Wallonie qui revêt un caractère bilingue. Les limites du Parc naturel ayant été définies en fonction d'éléments naturels et paysagers, et non en fonction de limites administratives, il en résulte qu'aucune commune n'est entièrement comprise dans le Parc naturel et que la majorité des zones les plus urbanisées se retrouvent hors du Parc. C'est une des particularités du PNHFE par rapport aux autres Parcs naturels wallons, dont la plupart recouvrent des communes entières.



% DE LA SUPERFICIE COMMUNALE COMPRISE DANS LE PARC NATUREL

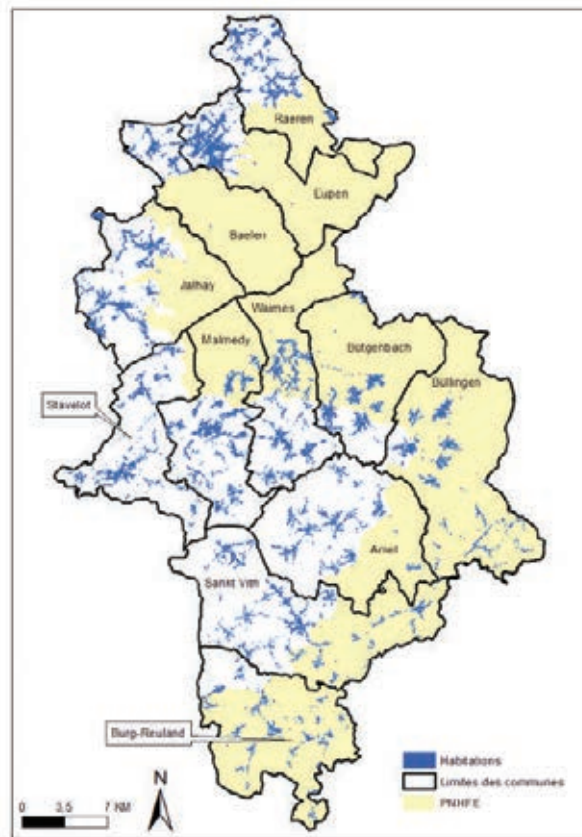
Au total, près de 17.500 habitants résident dans le PNHFE, dont plus de 85 % sont issus des communes de Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach, Waimès et Saint-Vith. Seules deux communes ont plus de 50 % de leur population dans le Parc : Burg-Reuland (91 %) et Bullange (78 %). La partie nord du PNHFE est quasiment inhabitée. La densité de population sur le territoire du Parc naturel est de 23.7 habitants/km².

Comme son nom l'indique, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel s'articule autour de deux grands éléments géographiques : les **Hautes Fagnes au nord** et **l'Eifel au sud**. Le Parc naturel offre une multitude de paysages (du nord au sud) : l'avant-pays forestier des Hautes Fagnes (avec le Hertogenwald), le Plateau des Hautes Fagnes, la Haute Eifel et la vallée de l'Our.

Sur le plan biologique, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel renferme un grand nombre de sites qui ont un intérêt capital pour notre faune ou notre flore. Par exemple, le plateau des Hautes Fagnes héberge les plus grandes étendues de tourbières et de landes en Belgique. Ces sites offrent un habitat à de nombreuses espèces rares comme, notamment, le coq de bruyère, le nacré de la canneberge (papillon) et l'aeschna subarctique (libellule). D'autres biotopes de grand intérêt écologique se trouvent dans la vallée de l'Our dont le bassin est ponctué par de nombreuses zones humides (prairies humides, tourbières basses...). L'Our héberge également une des dernières populations de moules perlières de Belgique et la vallée abrite également de nombreuses espèces comme la cigogne noire, le martin-pêcheur, le nacré de la bistorte, etc.

Sur le plan de l'affectation du sol du PNHFE,

- 57 % de la surface est couverte de forêts dominées par les résineux ;
- 24 % de la surface est consacrée à l'agriculture essentiellement axée sur l'élevage bovin pour la production de lait ou de viande ;
- 12 % représentent des terres non productives d'un certain intérêt biologique ;
- 7 % sont des surfaces liées à une utilisation anthropique (routes, jardins, habitations, etc).



RÉPARTITION DES HABITATIONS DANS LES COMMUNES DU PARC NATUREL



MOULE PERLIÈRE © GERD HERREN



Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL

3. La charte graphique, logo

Trois éléments importants s'y retrouvent :

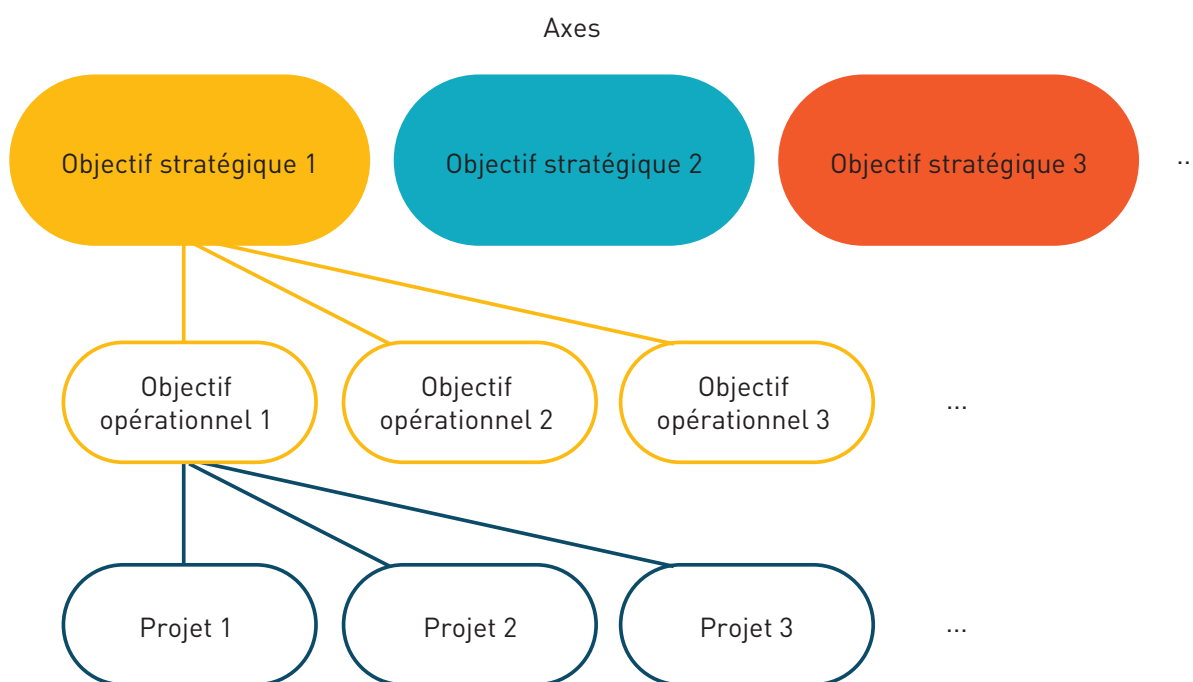
- Le **tétras-lyre** (petit coq de bruyère) : il est l'emblème du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel depuis sa création. Il permet de sensibiliser le public à la conservation de la nature et plus particulièrement au biotope particulier et fragile des Hautes Fagnes.
- Le tracé sinueux au creux d'un profond sillon représente la **vallée de l'Our** et son relief varié. Cette vallée escarpée est ponctuée de sites et d'habitats remarquables en termes de biodiversité.
- Le paysage en arrière-plan rappelle les **paysages ouverts** du Parc naturel et sa large étendue d'**Eupen à Burg-Reuland**.

La forme générale du logo et la couleur vert foncé du tétras-lyre et de la typo « Parc naturel » sont des éléments communs à tous les Parcs naturels de Wallonie qui permettront une identification immédiate.

La deuxième couleur du logo, comme les trois éléments décrits ci-dessus sont spécifiques au Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel et ont été définis par l'équipe et le conseil d'administration du Parc naturel.

4. Structure du plan de gestion

Afin de faciliter l'élaboration du plan de gestion, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et les Parcs naturels wallons ont établi un canevas commun. Selon ce canevas, le plan de gestion est organisé comme suit :



Pour chaque axe de base, le plan de gestion comprend un certain nombre de grands objectifs (**objectifs stratégiques**) et chaque objectif stratégique comprend un ou plusieurs **objectif(s) opérationnel(s)**. Ces objectifs opérationnels seront eux-mêmes déclinés en projets ou actions à mettre en œuvre au cours de la période 2016-2026, en fonction des moyens humains et financiers disponibles au Parc naturel.

Des **indicateurs** seront définis pour chaque objectif opérationnel et permettront d'évaluer périodiquement (tous les cinq ans) l'état d'avancement des actions reprises dans le plan de gestion, et le travail du Parc naturel.

Un organigramme de l'équipe ainsi qu'une évaluation des moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de gestion seront détaillés dans le document.

5. L'élaboration du plan de gestion : méthodologie

Afin de mener à bien ce vaste projet qu'est l'élaboration d'un plan de gestion décennal pour la période 2016-2026, la Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel a suivi la méthodologie décrite ci-dessous. Ce travail d'envergure initié début 2014 a pris fin au printemps 2016.

5.1. RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Ce travail de collecte a permis de rassembler et d'analyser les données propres au territoire et aux grandes thématiques qui concernent le Parc naturel (caractéristiques physiques et naturelles, données socio-économiques, données paysagères, projets réalisés sur le territoire...).

A partir de cet inventaire, une analyse AFOM a été réalisée pour chacune des thématiques, afin d'identifier les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour le territoire.

Ensuite, il s'agissait de croiser les informations afin de répondre aux questions suivantes :

- Comment utiliser les atouts pour profiter des opportunités ?
- Comment utiliser les atouts face aux menaces ?
- Comment dépasser les faiblesses pour profiter des opportunités ?
- Comment dépasser les faiblesses pour contrecarrer les menaces ?

5.2. CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Parallèlement à la rédaction du diagnostic, un comité de pilotage a été créé afin d'accompagner tout le processus d'élaboration.

Ce comité était constitué de représentants du Pouvoir organisateur (la Province de Liège) des communes du Parc naturel, des administrations en charge des Parcs naturels (SPW : DGO3, DGO4), d'acteurs locaux (associations de protection de la nature, monde agricole, tourisme), tous concernés par les axes de travail du Parc naturel.

Diagnostic et analyses AFOM ont été présentés au comité de pilotage le 3 février 2015 et ont été validés le 25 février de la même année.

5.3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Un des objectifs essentiels poursuivi par le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est de renouer avec un véritable ancrage au niveau local. Cet ancrage est fondamental pour mettre en place des collaborations durables et permettre une reconnaissance de l'outil «Parc naturel» par les communes et les acteurs du territoire.

Généralement, un Parc naturel naît à l'initiative de plusieurs communes qui désirent fédérer des projets dans un territoire plus large et qui fait sens pour elles. Evidemment, un projet de Parc naturel doit répondre inévitablement aux conditions décrites dans le décret en termes de superficie et de patrimoines naturel et paysager. Ces communes fondatrices, impliquées financièrement et structurellement dans le développement du Parc naturel, s'investissent de facto dans les projets de cette structure supra-communale.

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est le premier Parc naturel en Wallonie et a été créé à l'initiative de la Province de Liège : son Pouvoir organisateur. La Province de Liège fut pionnière dans ce processus de reconnaissance d'un territoire afin de lui octroyer un statut particulier. Cependant, la genèse particulière du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel lui a valu de manquer d'un certain ancrage au niveau local, d'une appropriation de l'outil « Parc » par les communes qui le composent. A cela s'ajoute parfois, en termes de communication, la difficulté du bilinguisme sur le territoire. Il est à noter que lorsqu'il s'est agi de mettre en application le nouveau décret sur les Parcs naturels, la Province de Liège a consulté les douze communes concernées. Unaniment toutes les communes se sont prononcées sur le fait que la Province de Liège reste le Pouvoir Organisateur du Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel.

Afin de rendre compte de ce manque de vision « Parc naturel » sur le terrain, une capsule vidéo intitulée « Quel Parc naturel pour demain ? » a été réalisée en collaboration avec une société de production (Paperplane Productions d'Eupen). Cette capsule avait pour objectif de rappeler les missions principales d'un Parc naturel et, à terme, d'inviter les gens intéressés à participer aux consultations publiques. Une série de «micro-trottoirs » et de trois portraits d'acteurs locaux (un agriculteur bio de Heppenbach, une hôtelière d'Ouren et le coordinateur d'une ASBL locale de Longfaye) a permis de mettre en avant, en toute transparence, le manque voire l'absence totale de connaissance de l'existence du Parc naturel et de ses missions par ses habitants...

Or, un lien fort entre le Parc naturel, ses communes et ses habitants est essentiel au bon fonctionnement de l'outil tel qu'il a été défini par la Wallonie et ce, d'autant plus, depuis que le décret de juillet 2008 a élargi le spectre de ses missions dans des domaines comme celui de l'aménagement du territoire (décret du GW du 3 juillet 2008).

Le plan de gestion 2016-2026, a pour ambition de (re)construire ce lien au cours de la prochaine décennie et ce, à travers des projets qui répondent aux attentes locales. Cette démarche a d'ailleurs imprégné tout le processus d'élaboration du nouveau plan. En conséquence, la co-construction des projets avec les habitants et les communes constitue un des socles sur lequel s'appuie ce nouveau plan de gestion afin de construire le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel de demain !



5.3.1. Quels sont les outils, quels sont les leviers qui ont été activés pour développer cette phase consultative ?

Fort d'un partenariat avec l'équipe Haute-Ardenne de la Fondation rurale de Wallonie, la méthodologie propre à la phase consultative et participative (communication, organisation et déroulement des consultations publiques...) a fait l'objet d'une réflexion et d'un développement approfondis.



Afin de récolter un maximum d'avis et de toucher un large public, plusieurs outils de communication ont été développés :

- Le diagnostic du territoire a été résumé en **trois cahiers** (Patrimoine naturel, Développement rural, Paysage et aménagement du territoire) de manière à le rendre accessible au grand public. Ces cahiers sont disponibles en format papier et en format numérique, téléchargeables sur le site internet du Parc naturel.
- La **capsule vidéo** intitulée « Quel Parc naturel pour demain ? » (voir description ci-dessus), a été diffusée durant toute la phase consultative via différents canaux en ligne :
 - Ceux propres au Parc naturel (site web, page Facebook, youtube via l'envoi du lien par courriel à tous les contacts);
 - Ceux des communes (site web, page Facebook, newsletter);
 - Ceux des partenaires (site web, page Facebook, etc.)
- Quatre **consultations publiques** ont été organisées en mai et en juin 2015.



Afin de trouver un équilibre entre le nord et le sud du territoire et entre les deux communautés linguistiques, tous les supports visuels étaient bilingues et les séances ont été planifiées comme suit :

- Le 30/05 à Botrange, en français (avec traduction simultanée);
- Le 13/06 à Eupen, en allemand;





- Le 20/06 à Saint-Vith, en allemand;
- Le 29/06 à Malmedy, à la demande spécifique de la CCATM de Malmedy, en français.

Le principe d'intelligence collective est apparu comme très pertinent à exploiter. Le projet de l'intelligence collective consiste à valoriser toute la diversité des connaissances, des compétences et des idées qui se trouvent dans une collectivité et d'organiser cette diversité en un dialogue créatif et productif. Le but ici était de co-crée, de co-produire, de co-construire les différentes pistes d'actions à mener sur le territoire en s'enrichissant des expériences, des expertises de chacun.



Une méthode proche du « World Café » a été appliquée dans les différentes assemblées. Le principe fut adapté à la réalité du terrain afin de garder une certaine flexibilité. Au total, près de 85 personnes ont participé aux consultations publiques.

Des **questionnaires thématiques** ont été conçus et mis en ligne sur le site internet du Parc naturel. Ces questionnaires étaient accessibles jusqu'au 31 juillet 2015.

Au total, 59 personnes ont répondu à un ou plusieurs questionnaires thématiques.

Les citoyens avaient également la possibilité de faire part de leurs idées par **e-mail** ou par **téléphone**. Néanmoins, ce canal de communication n'a rencontré que très peu de succès

La communication relative à l'élaboration participative du plan de gestion a été diffusée via divers canaux :

- outils du Parc naturel (Journal du Parc, site web, page Facebook);
- bulletins communaux;
- radios locales;
- presse écrite locale;
- télévisions locales;
- ...

Après compilation de l'ensemble des données résultant de ces consultations, les différentes pistes émergentes ont été présentées au comité de pilotage pour amendement, en septembre 2015.

Une présentation « grand public » a été organisée lors de la «Fête des Champignons» (3-4/10/2015).

A cette occasion, les citoyens étaient invités à faire part de leurs priorités parmi les différentes pistes d'actions.

Parallèlement aux assemblées publiques, d'autres rencontres thématiques ont été programmées avec différents acteurs-clé du territoire :


- Le SPW (DNF 19/05/15 et DEMNA 08/09/15);
- Les communes du Parc naturel :
 - 29/10/15: rencontre avec le collège communal et la CLDR de Waimes;
 - 30/10/15 : rencontre avec les acteurs du monde agricole;
 - 3/11/15 : rencontre avec le collège communal de Stavelot;
 - 13/11/15 : rencontre avec le collège communal d'Amblève;
 - 17/11/15 : rencontre avec le collège communal de Raeren;
 - 18/11/15 : rencontre avec la commune d'Eupen;
 - 26/11/15 : rencontre avec le collège communal de Malmedy;
 - 26/11/15 : rencontre avec le collège communal de Baelen;
 - 3/12/15 : rencontre avec le collège communal de Jalhay;
 - 15/12/15 : rencontre avec le collège communal de Butgenbach;
 - 19/01/16 : rencontre avec le collège communal de Bullange;
- La Fondation rurale de Wallonie (09/12/15);
- La WFG (09/12/2015).

5.4. DÉFINITION DES OBJECTIFS ET RÉDACTION DU PLAN DE GESTION

- Fin 2015 : définition des principaux objectifs stratégiques et identification de projets-phare.
- Décembre 2015 - février 2016 : rédaction du plan de gestion.
- Février 2016-mai 2016 : soumission au comité de pilotage pour amendement et validation.
- Juin 2016 : communication du document final aux autorités compétentes.
- Juillet 2016 : mise en œuvre effective du programme d'actions.

Remarque
préalable





Le présent plan de gestion trace les lignes directrices à suivre par la Commission de gestion au cours des dix prochaines années, afin de répondre aux enjeux territoriaux, aux aspirations de la population, des pouvoirs publics, tels qu'ils se sont dessinés suite à la phase consultative mise en place en 2015. Ce document répond également aux missions confiées à l'ensemble des Parcs naturels wallons.

Les objectifs stratégiques, opérationnels et actions que nous avons définis, sont ambitieux et traitent de thématiques très diversifiées. L'atteinte de ces objectifs, à l'issue des dix années de travail, dépendra d'une part des moyens humains et financiers disponibles mais également des politiques générales en vigueur et de la bonne collaboration avec les acteurs locaux. Dès lors, les actions et projets à mettre en œuvre seront priorisés annuellement et seront évalués au travers du rapport d'activités à l'aide d'indicateurs clés.

Les indicateurs d'évaluation ont été définis uniquement pour les axes de base. Ils permettront d'évaluer les actions mises en œuvre sur le terrain, grâce auxquelles seront remplies nos missions transversales de partenariat, de coopération et de sensibilisation.

Certaines mesures décrites dans le présent document s'inscrivent dans la suite logique de projets déjà mis en place dans le passé ou font déjà l'objet d'un financement extraordinaire, assuré pour une période plus ou moins longue. Ces actions ont fait l'objet d'une description détaillée étant donné la garantie de leur faisabilité et de leur financement. Néanmoins, d'autres projets, nouveaux pour le Parc naturel permettront d'insuffler une nouvelle dynamique territoriale au service des citoyens et collectivités. Ces projets sont décrits de manière plus générale afin de permettre de définir, par la suite, les modalités de leur financement et de leur réalisation.

Axes transversaux





Partenariat et coopération

L'essence même d'un Parc naturel est de fédérer les diverses structures actives sur son territoire dans les différents domaines d'action qui le concernent.

L'éventail des partenariats établis au cours des dernières années est large, tant au niveau de la quantité d'acteurs que de leur diversité :

- acteurs du secteur de l'environnement;
- acteurs forestiers ou agricoles;
- acteurs touristiques;
- acteurs économiques;
- ...

Autant d'acteurs qui œuvrent au maintien et au développement de ce cadre de vie unique.

Outre le secteur associatif, le développement et le renforcement des collaborations avec les pouvoirs publics locaux d'une part et avec les acteurs privés (entreprises locales...) d'autre part, est indispensable afin de mettre en place de nouveaux projets pertinents pour le territoire.

Au cours des dix prochaines années, le Parc naturel se positionnera comme une plateforme d'échanges et de concertations, qui permettra d'optimiser les démarches entreprises par les différents acteurs en favorisant les synergies.

Parallèlement à ce souhait de rendre à l'institution « Parc naturel » son rôle d'outil fédérateur sur l'ensemble du territoire, il est indispensable que cette volonté de transversalité et de partenariat se marque également en interne. En effet, le travail d'appropriation par l'ensemble de l'équipe, de la nouvelle ASBL unique « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel », née en 2012 de la fusion entre l'ASBL « Centre Nature de Botrange, Maison du Parc naturel » et la personne morale de droit public « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel » doit se poursuivre les prochaines années afin de rassembler toutes les énergies autour de ce projet commun.

Deux objectifs stratégiques ont été définis pour cet axe de travail:

- **Développer et renforcer les partenariats pour (re)trouver un ancrage local sur le territoire**
- **Fédérer les équipes en interne autour du projet « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »**

1. Objectif stratégique : développer et renforcer les partenariats pour (re) trouver un ancrage local sur le territoire

Les récentes consultations organisées avec les acteurs locaux, communes, secteur public, etc. ont mis en évidence l'intérêt de rencontrer et de communiquer régulièrement avec tous les acteurs du territoire afin de développer un lien fort, évident.



Le plan de gestion 2016-2026, a pour ambition de (re)construire ce lien au cours de la prochaine décennie et ce, à travers des projets répondant aux attentes locales. La co-construction des projets impliquant le Parc, les habitants, les communes, les partenaires de tous les secteurs... constitue un des piliers sur lequel s'appuie ce nouveau plan de gestion afin de construire le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel de demain !

Quatre objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Développer et entretenir les partenariats avec les associations et acteurs locaux**
- **Renforcer la collaboration entre le Parc naturel et ses communes**
- **Renforcer la collaboration transfrontalière**
- **Impliquer les citoyens dans la vie du Parc naturel grâce à la mise en place d'un réseau de bénévoles**

1.1. DÉVELOPPER ET ENTRETENIR LES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS ET ACTEURS LOCAUX

Cet objectif opérationnel concerne un nombre important de publics-cibles relatifs aux domaines d'action du Parc naturel.

1.1.1 Un partenaire de choix : le Parc naturel des Sources

Prochainement, le Parc naturel des Sources, correspondant aux communes voisines de Spa et de Stoumont, verra le jour. Cette contiguïté ainsi que la similitude des problé-



matiques rencontrées dans les deux territoires rendent un partenariat plus qu'évident entre les deux structures.

Les dix prochaines années verront sans nul doute fleurir les projets communs afin de mutualiser les efforts, les expertises et les moyens.

1.1.2 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

Dans ce domaine, les nombreux projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine naturel menés dans le passé ont permis de développer un réseau de partenaires très diversifié. Afin d'assurer des rencontres régulières entre ces acteurs et en vue de développer des projets cohérents dans ce domaine, l'équipe du Parc naturel a mis en place, en 2014, un « **groupe de travail Nature** ». Ce groupe de travail rassemble les acteurs du monde associatif, du secteur public et des représentants des communes du Parc naturel.

L'animation de ce groupe de travail fera l'objet d'une attention particulière afin de stimuler régulièrement les acteurs « nature » du territoire et de s'enrichir de leur expertise.

Sans être exhaustif, les quelques acteurs suivants sont régulièrement associés aux activités du Parc :

- Natagora-BNVS, AVES-Ostkantone, Patrimoine Nature, le Cercle Anne-Marie Libert, les Amis de la Fagne, l'A.S.B.L Haute Ardenne,
- le Contrat de Rivière Vesdre, le Contrat de Rivière Amblève, le Contrat de Rivière Meuse Aval,
- le Centre Nature « Haus Ternell », Die Raupe VoG,
- le Groupe d'Action Locale (GAL) « 100 villages – 1 avenir »,
- le Pôle Wallon de Gestion Différenciée,
- la Fédération des Parcs naturels de Wallonie,
- les Parcs naturels wallons,
- le monde académique, les universités...
- ...

Outre le secteur associatif, le Parc naturel collaborera également avec de nombreux organismes publics actifs dans la gestion de l'environnement :

- la CGRNB,
- le Département de la Nature et des Forêts (DNF),
- le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA),
- la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN),
- le Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W),
- ...



1.1.3 Paysage et aménagement du territoire

Outre le **groupe de travail Aménagement du Territoire**, qui se réunit régulièrement en vue de remettre les avis urbanistiques, les collaborations méritent d'être renforcées avec les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire et la gestion des paysages. La demande est grande, car le domaine est en pleine mutation. Les acteurs envisagés sont les suivants:

- les Commissions Locales de Développement Rural (CLDR),
- les Commissions Consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M),
- les différents comités de villages,
- les cercles d'histoires,
- la Fondation rurale de Wallonie (FRW),
- la Wirtschaftsförderungsgesellschaft (WFG),
- l'ASBL ADESA,
- ...

1.1.4 Développement rural : agriculture

Mis à part le projet PwDR de protection des cours d'eau traversant des parcelles agricoles et diverses actions visant la promotion des producteurs locaux, le Parc naturel a mené peu de projets agricoles dans le passé. Dès lors, les partenariats avec les acteurs de ce secteur sont à développer.



Le Parc naturel souhaite développer divers projets visant à soutenir et promouvoir une agriculture durable. Pour atteindre cet objectif, la mise en place de collaborations avec les acteurs du monde agricole dans toute sa diversité ainsi qu'avec les associations impliquées indirectement dans le secteur, sera indispensable:

- Agra-Ost,
- Natagriwal,
- le Bauernbund,
- les Ländliche Gilden,
- le Grüner Kreis,
- la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA),
- les Services agricoles de la Province de Liège,
- les agriculteurs et producteurs locaux,
- le Mouvement d'Action Paysanne (MAP),
- l'ASBL Terre ma Culture,
- le Mouvement Colibri de l'Est,
- les apiculteurs locaux,
- le « Imkerverein »,
- le label « MadeinOstbelgien »,
- la Wirtschaftsförderungsgesellschaft (WFG),
- la Fondation rurale de Wallonie (FRW),
- ...

1.1.5 Développement rural : sylviculture

La majorité des forêts du Parc naturel sont soumises au régime forestier et gérées par le DNF. Néanmoins, le Parc naturel pourra contribuer à optimiser la dimension sociale et touristique des forêts en renforçant davantage sa collaboration avec les gestionnaires.

Concernant la gestion des parcelles forestières privées, il est indispensable que leurs propriétaires soient informés et conseillés sur les modes de gestion à adopter. Pour ce faire, le Parc naturel collaborera avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et pourra, en cas de besoin, jouer un rôle de relais, notamment avec les propriétaires germanophones.



1.1.6 Développement rural : tourisme

En matière de tourisme, le Parc naturel est également un territoire « mille-feuilles ». Une province, une région et une communauté sont impliquées dans la gestion de son territoire. Ce sont autant de niveaux de pouvoir qui ont le tourisme dans leurs compétences. Le Parc naturel collabore ainsi avec de multiples interlocuteurs dont les missions sont néanmoins différentes :

- la Province de Liège : la Fédération du Tourisme de la Province de Liège,
- les Maisons du Tourisme,
- l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique,
- les Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative,
- les opérateurs touristiques (attractions, le secteur Horeca, les gestionnaires de gîtes, etc.),
- ...

1.2. RENFORCER LA COLLABORATION ENTRE LE PARC NATUREL ET SES COMMUNES

La genèse particulière du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, créé à l'initiative de la Province de Liège (son Pouvoir organisateur) lui a valu de manquer d'un certain ancrage au niveau local.

Un des objectifs essentiels poursuivi par le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel pour la période 2016-2026 est de renouer avec cet ancrage local fondamental afin que les communes du Parc naturel s'approprient ce dernier comme un outil mis à leur disposition. Le Parc s'engage à impliquer élus, techniciens et employés communaux dans ses projets et dans les services qu'il propose (voir la partie « Axes de base » pour plus de détails concernant les collaborations concrètes entre le Parc naturel et ses communes).

1.3. RENFORCER LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE



Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel occupe une place privilégiée et stratégique pour la réalisation de projets transfrontaliers. Situé au cœur de l'Euregio Meuse-Rhin, de la Grande Région et du Parc des trois Pays, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel constitue la partie belge du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel germano-belge dont les missions ont été fixées par l'accord de Gemünd le 3 février 1971. Il est indispensable de tirer parti de cette situation territoriale : la nature n'a pas de frontière et les enjeux pour ces territoires contigus sont souvent similaires. Il est essentiel que chacun puisse essayer ses bonnes pratiques chez l'autre afin de renforcer la gestion cohérente de ces territoires transfrontaliers.

A cette fin, trois actions seront maintenues, voire renforcées :

- 1.3.1 **Assister aux rencontres bisannuelles de la commission consultative germano-belge du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel transfrontalier**
- 1.3.2 **Organiser et assister aux réunions des groupes de travail Tourisme et Nature transfrontaliers en vue d'élaborer des projets communs**
- 1.3.3 **Participer à des projets européens transfrontaliers de type Interreg EMR et Grande Région**

1.4. IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA VIE DU PARC NATUREL GRÂCE À LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLES

Pour la période 2016-2026, le Parc naturel souhaite impliquer les citoyens de manière plus systématique dans ses différentes activités (gestion de sites naturels, cartographie participative du territoire, entretien de sentiers...) grâce à l'organisation d'un réseau de bénévoles.



2. Objectif stratégique : fédérer les équipes en interne autour du projet « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Parallèlement au souhait de rendre à l'institution « Parc naturel » son rôle d'outil fédérateur sur l'ensemble du territoire, il est indispensable que cette transversalité, ce partenariat s'appliquent également en interne, au sein de l'équipe.

Quatre objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Développer un sentiment d'appartenance au sein des équipes du Parc naturel**
- **Mettre en place un processus d'évaluation/évolution structuré et cohérent pour l'ensemble du personnel**
- **Adhérer au label Wallonie Destination Qualité**
- **Renforcer et faciliter la collaboration entre les équipes**

2.1. DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE AU SEIN DES ÉQUIPES DU PARC

Le sentiment d'appartenance est un sentiment qui se construit peu à peu. Le partage d'une même réalité de travail, de valeurs ou d'objectifs communs crée un terrain favorable. Mais il nécessite en plus, pour se développer, une qualité d'interactions avec les personnes, qui contribue au fait que chaque collaborateur se sente bien et qu'il ait conscience de sa valeur au sein du groupe.

Le collaborateur se sentant reconnu, il a alors envie de s'engager davantage, de donner le meilleur de lui-même et de s'identifier avec une certaine fierté à ce groupe dont il fait partie.

Si une part de responsabilité relève de la structure qui l'accueille, une autre part dépend de l'attitude et des propres efforts d'intégration de chaque collaborateur.

Trois actions seront mises en place en matière de ressources humaines :

- 2.1.1 Organiser des journées de travail inter-équipes en atelier, en appliquant des outils d'intelligence collective adaptés aux situations**
- 2.1.2 Organiser, une fois par an, une journée du personnel à l'extérieur**
- 2.1.3 Organiser des rencontres entre le personnel et les instances de l'ASBL**



2.2. METTRE EN PLACE UN PROCESSUS D'ÉVALUATION/ÉVOLUTION STRUCTURÉ ET COHÉRENT POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

- 2.2.1 Définir une fiche de poste pour chaque membre du personnel**
- 2.2.2 Réaliser des entretiens de fonctionnement et d'évaluation pour chaque membre du personnel**
- 2.2.3 Elaborer un plan de formation qui répond aux besoins du personnel et de l'ASBL**

2.3. ADHÉRER AU LABEL WALLONIE DESTINATION QUALITÉ

(voir partie « Accueil, sensibilisation et éducation du public » pour plus de détails sur le label Wallonie Destination Qualité)

2.4. RENFORCER ET FACILITER LA COLLABORATION ENTRE LES ÉQUIPES

- 2.4.1 Organiser des espaces d'échanges inter-équipes (réunions des responsables, réunions de projets) afin de permettre aux différentes équipes d'optimiser leur collaboration**
- 2.4.2 Assurer, dans la mesure du possible, la coordination de chaque projet ou événement par un groupe de travail spécifique**

Innovation et expérimentation

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est un acteur incontournable pour la mise en place de projets innovants et expérimentaux. Depuis sa création, en répondant avec succès aux différents appels à projet régionaux et européens, le Parc naturel a coordonné de nombreux projets pilotes, terrains d'expérimentation et de développement de techniques de gestion innovantes.

Citons par exemple :

- le projet pilote PwDR pour la protection des cours d'eau traversant des parcelles agricoles, grâce à la mise en place de systèmes d'abreuvoirs, de clôtures et de prises d'eau ;
- la gestion d'espèces invasives telle la balsamine de l'Himalaya lancée dans le cadre du projet Life Loutre ;
- les nombreux projets de restauration de biotopes (fonds de vallées, continuum écologique des cours d'eau...) dont l'important « LIFE Hautes Fagnes », récompensé par le prix européen « Best of the Best Life Project » qui a permis de restaurer près de 2800 hectares de landes et de tourbières.

Au cours des dix prochaines années, le Parc naturel compte affirmer activement son rôle de « territoire-laboratoire ».

De façon générale, cette mission d'innovation et d'expérimentation sera développée transversalement dans l'ensemble des axes de base du plan de gestion.

Pour remplir cette mission, trois objectifs stratégiques ont été définis :

- **Initier et développer des méthodes innovantes et expérimentales sur le territoire**
- **Encourager les communes et les acteurs locaux à adhérer aux différents dispositifs de gestion et de développement de l'espace rural**
- **Assurer une formation continue des chargés de mission aux différentes thématiques traitées**

1. Objectif stratégique : initier et développer des méthodes innovantes et expérimentales sur le territoire

Deux objectifs opérationnels ont été définis. Le premier concerne, de manière transversale, toutes les missions du Parc naturel. Le deuxième fait état de projets pilotes qui pourraient être mis en œuvre pour chaque mission.

- **Améliorer les connaissances sur le territoire par la mise en place d'un Système d'Information Géographique (GIS)**
- **Développer des projets pilotes**

1.1. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (GIS)

Cet objectif opérationnel, transversal par excellence, sera évoqué dans chacune des missions de base du présent document. Afin d'améliorer les connaissances du territoire dans les différents domaines traités par le Parc naturel et d'en assurer le suivi, un Système d'Informations Géographiques sera mis en place et actualisé régulièrement.

L'intérêt d'un tel dispositif est de récolter toutes les informations concernant le Parc naturel et de les rendre facilement accessibles aux citoyens. Cet outil aura une vocation transversale : tant les données relatives à l'aménagement du territoire et au patrimoine naturel que celles liées à l'environnement, au tourisme ou à l'économie locale seront traitées grâce à ce dernier. Cet objectif opérationnel sera réalisé par le biais de deux actions.

1.1.1 Créer et actualiser une base de données

Les informations relatives à un Parc naturel sont nombreuses et variées :

- habitats naturels,
- espèces,
- occupation du sol,
- arbres et haies remarquables,

- points de vue remarquables,
- producteurs locaux,
- sentiers de promenades,
- fermes en bio,
- ...

Les sources d'informations sont nombreuses et il n'est pas toujours évident de se retrouver dans cet ensemble de données et d'y accéder facilement.

La création d'une base de données permettra de centraliser les informations relatives aux communes du territoire et d'en faciliter l'accès.

Afin d'impliquer les habitants et les visiteurs de passage dans le Parc naturel, une cartographie participative sera mise à disposition. Il s'agira d'une carte interactive, accessible via le site internet de la Maison du Parc, et qui permettra d'encoder facilement et rapidement des données qui concernent le territoire. Ces informations seront régulièrement récoltées sur le site de cartographie, vérifiées, et intégrées dans la base de données.

1.1.2 Mettre à disposition un portail cartographique

La base de données obtenue en récoltant toutes les informations pourra être mise partiellement à disposition de tous les citoyens. En effet, seules les données « non sensibles » seront publiées sur un portail cartographique en ligne, accessible à tous.

1.2. DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES

Territoire « laboratoire », une des missions-clés du Parc naturel est de développer des projets pilotes, qui doivent répondre aux enjeux du territoire en termes de gestion de l'espace rural. Pour chacune des missions du Parc, les projets revêtiront, autant que possible, un caractère innovant. Le Parc naturel restera également un lieu d'expérimentation et d'innovation au service de la collectivité.

- En matière de « **Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel** », qu'il s'agisse de nouvelles techniques pour la restauration de biotopes, de méthodes d'inventaires, ou de partenariats établis avec le monde académique, le Parc naturel représente un territoire pertinent d'expérimentation. Le retour d'expériences, l'identification des avantages et inconvénients liés aux méthodes utilisées, seront profitables à un large public.





- En matière de « **Paysage et aménagement du territoire** », l'équipe du Parc naturel s'attèlera à rester informée des plans et programmes en vigueur de façon régulière, ceux-ci étant en constante évolution. De plus, la mise en œuvre de la charte paysagère et l'application du programme paysager offrira de nombreuses opportunités d'innovation en termes de gestion des paysages et d'aménagement du territoire.
- Enfin, en matière de « **Développement rural** », les projets mis en place revêtiront également un caractère innovant et équitable. Au cours de la période 2016-2026, le Parc naturel souhaite initier une collaboration avec **le monde agricole** afin d'évaluer la possibilité de développer des alternatives plus durables et plus respectueuses de l'environnement. Concernant le **tourisme**, secteur économique d'importance, la mise en place de projets innovants et transversaux et le développement de produits touristiques accessibles à tous est une priorité.
- En matière de « **communication** » il est indispensable que le Parc naturel développe, outre son site internet, des outils de communication up-to-date (numérisation de l'offre, exploitation des nouvelles technologies, développement d'applications « didactiques »...)
- De plus, au cours des dix prochaines années, le Parc naturel souhaite impliquer les citoyens de manière plus systématique dans ses différentes activités (gestion de sites naturels, cartographie du territoire...), grâce à l'élaboration d'un réseau de bénévoles.



2. Objectif stratégique : encourager les communes et les acteurs locaux à adhérer aux différents dispositifs de gestion et de développement de l'espace rural

De nombreuses politiques européennes, nationales ou régionales sont à la disposition des communes, afin d'améliorer la qualité de l'environnement rural. Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est un acteur privilégié pour encourager les communes à adopter certains de ces dispositifs et les accompagner dans leur mise en place.

Pour l'ensemble des axes de travail du Parc naturel, les chargés de mission veilleront à se tenir informés sur les programmes existants et tenteront d'activer ces politiques sur l'ensemble des communes du territoire, chaque fois que cela s'avèrera possible.

3. Objectif stratégique : assurer une formation continue des chargés de missions aux différentes thématiques traitées

Dans une démarche d'amélioration continue, afin de garantir le développement d'une structure performante, capable de répondre aux demandes de plus en plus exigeantes, en exploitant les techniques efficaces, dans le respect des réglementations en vigueur..., il est essentiel que les chargés de missions s'engagent dans un processus de formation continue.

La direction du Parc mettra en place un plan de formation cohérent et efficace de tous ses collaborateurs et en assurera le suivi.

Accueil, sensibilisation et éducation du public

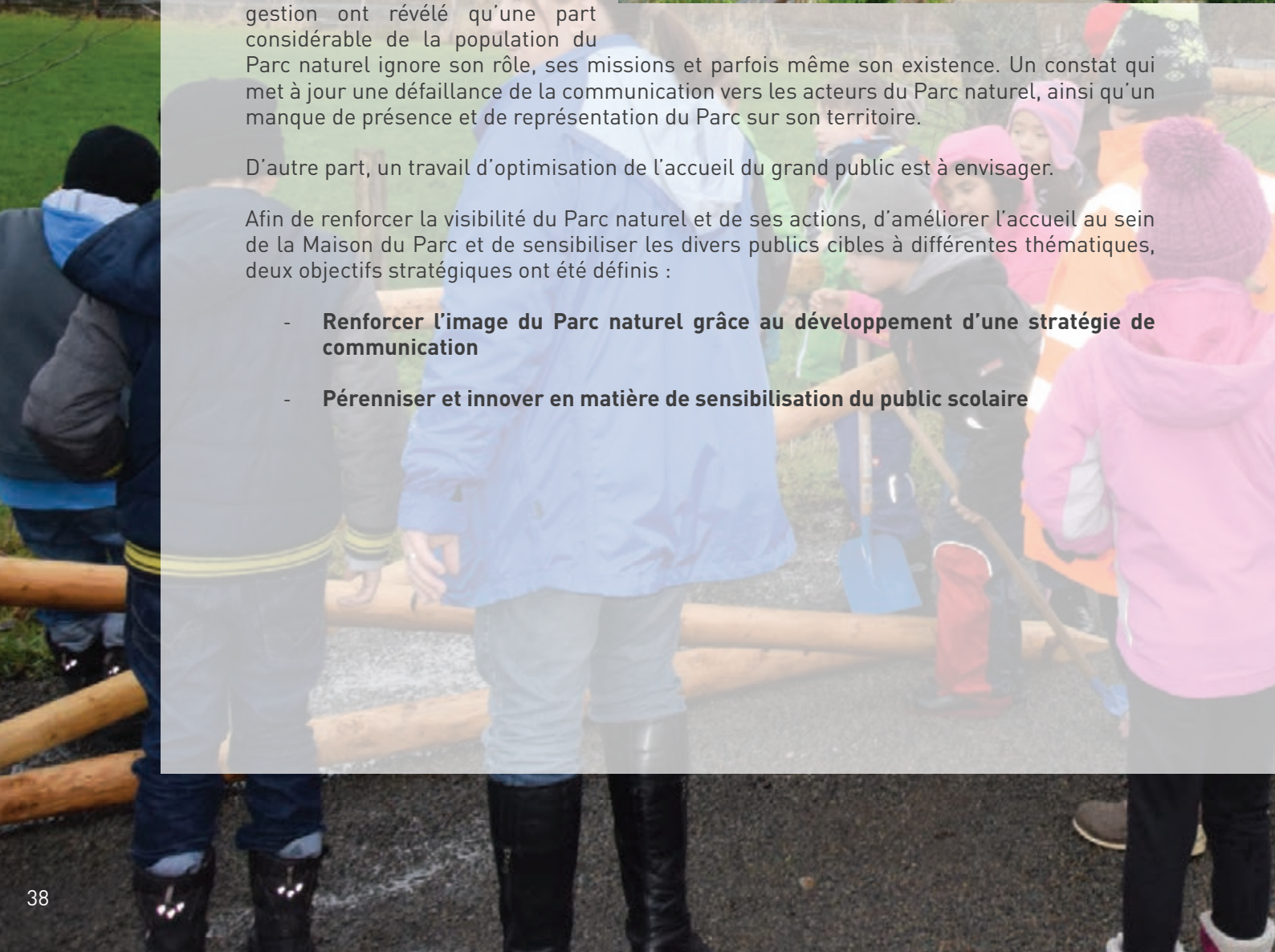
L'accueil, la sensibilisation et l'éducation du public sont des missions qui se déclinent dans l'ensemble des actions du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel. Chaque évènement, chaque projet, chaque sortie pédagogique ont pour objectif de sensibiliser et d'informer le ou les public(s) cible(s). Les outils de communication évoluant rapidement, les modes de communication devront être remis en question perpétuellement.

Les consultations publiques organisées dans le cadre du plan de gestion ont révélé qu'une part considérable de la population du Parc naturel ignore son rôle, ses missions et parfois même son existence. Un constat qui met à jour une défaillance de la communication vers les acteurs du Parc naturel, ainsi qu'un manque de présence et de représentation du Parc sur son territoire.

D'autre part, un travail d'optimisation de l'accueil du grand public est à envisager.

Afin de renforcer la visibilité du Parc naturel et de ses actions, d'améliorer l'accueil au sein de la Maison du Parc et de sensibiliser les divers publics cibles à différentes thématiques, deux objectifs stratégiques ont été définis :

- **Renforcer l'image du Parc naturel grâce au développement d'une stratégie de communication**
- **Pérenniser et innover en matière de sensibilisation du public scolaire**



1. Objectif stratégique: renforcer l'image du Parc naturel grâce au développement d'une stratégie de communication

Dans la perspective de renforcer son ancrage local, le Parc naturel doit s'atteler à se faire connaître et reconnaître comme outil supra-communal de développement durable par les acteurs du territoire.

Afin de forger son image et de devenir identifiable par tous, le Parc élaborera une stratégie de communication autour de laquelle s'articuleront une série d'outils.

De plus, une amélioration continue du fonctionnement en interne devra être réalisée, afin de répondre aux missions de service et d'accueil du touriste en évolution permanente.

Afin de renforcer l'image du Parc naturel et d'optimiser l'accueil de son public, quatre objectifs opérationnels ont été dégagés :

- **Moderniser et uniformiser l'identité graphique du Parc naturel**
- **Sensibiliser les forces vives du territoire (habitants, communes, secteurs agricoles...)**
- **Sensibiliser le grand public à diverses thématiques de développement durable**
- **Optimiser l'accueil au sein de la Maison du Parc-Botrange grâce à l'obtention du label Wallonie Destination Qualité**

1.1. MODERNISER ET UNIFORMISER L'IDENTITÉ GRAPHIQUE DU PARC NATUREL

1.1.1 Elaborer une charte graphique

Actuellement, les outils de communication et de sensibilisation du PNHFE manquent d'homogénéité. Afin de disposer de supports promotionnels harmonieux et d'assurer leur identification immédiate par le public, une charte graphique propre au Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel sera créée.

Dans un souci de modernisation et de cohérence envers les besoins et attentes des différentes cibles, le Parc s'engage à créer de nouveaux supports adaptés à chacune d'entre elles.



1.2.1 Renouveler le site internet

Les avis et les statistiques montrent que le site web du Parc naturel n'est pas du tout adapté aux besoins du public et aux nouvelles technologies. L'actualisation de ce dernier est une priorité afin d'en faire un outil de communication efficace, agréable et dynamique.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👍 Publication de la charte graphique
- 👍 Renouvellement du site web

1.2. SENSIBILISER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Par forces vives, nous entendons : toute personne ou groupe de personnes vivant ou agissant sur le territoire du Parc.

Il est indispensable que le Parc permette à ces personnes ou groupes-ressources de prendre conscience que le Parc naturel est un outil à leur disposition, qui aspire à travailler pour eux et avec eux.

Dans le passé, différents outils de communication ont été mis en place afin d'atteindre les cibles citées ci-dessus, néanmoins certains sont encore à améliorer voire à créer :

1.2.1 Organiser une journée de rencontre dans les communes du Parc

Jusqu'à présent, le Parc naturel demandait à ses habitants de « monter » à Botrange pour la fête de la Maison du Parc. Dès 2017, les équipes s'engagent à rencontrer les habitants chez eux, en organisant une fête du Parc ou un événement similaire, dans les douze communes du Parc naturel (un événement/an). Cette nouvelle formule permettra d'établir une proximité entre l'institution du Parc et les habitants, les éclairer sur ses rôles, leur donner l'occasion de mieux connaître leur environnement quotidien. Ce sera aussi une belle occasion de travailler avec les différents services communaux et de mettre en place des collaborations durables.

1.2.2 Maintenir et renforcer l'outil « Journal du Parc »

Renouvelé dans son intégralité au cours de l'année 2014, le Journal du Parc est un outil prometteur ! Edité trois fois par an, il a pour objectif d'informer la population sur la vie du Parc naturel au travers de différentes rubriques. Le Parc s'engage à poursuivre la dynamique et à veiller à la qualité des contenus. La collaboration avec d'autres associations pourra être accentuée afin que le journal devienne un outil au service de tous ceux qui œuvrent au service de ce cadre de vie.



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'événements type « fête du Parc » réalisés dans les communes
- 👉 Nombre d'éditions du Journal du Parc
- 👉 Nombre d'exemplaires du Journal du Parc distribués
- 👉 Fréquentation de la page Facebook (statistiques)
- 👉 Dynamisme de la page Facebook (commentaires, avis, suivis des réponses)

1.2.3 Optimiser l'utilisation de la page Facebook

En ligne depuis 2013, la page Facebook apporte une visibilité rapide et efficace. Actuellement la page est utilisée pour assurer la promotion des événements du Parc naturel et non comme une réelle interface avec la population. Afin que cette page web devienne un véritable outil d'échange entre le Parc et les acteurs, le Parc naturel s'engage à optimiser son utilisation (formation).

1.3. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À DIVERSES THÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.3.1 Accueillir des expositions temporaires

Le Parc naturel s'engage à organiser des expositions temporaires en collaboration avec différents acteurs afin de sensibiliser le grand public aux richesses patrimoniales (nature, culture, ruralité, économie) du territoire.

Le Parc lancera également des appels à projet à l'attention des habitants afin de mettre leurs passions, expertises, arts en lumière.

1.3.2 Organiser des événements thématiques

En complément des « classiques », le Parc naturel souhaite mettre en place de nouveaux événements dans un objectif d'échange, de partage afin de créer du lien entre les acteurs du territoire (Ciné-club, cycle de conférences, semaine sans pesticides, fête du Parc...)



1.3.3 Participer aux foires et salons avec des supports promotionnels adaptés

La représentation du Parc naturel dans les foires et salons touristiques permet de promouvoir le tourisme doux et le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel comme destination touristique de qualité. Les outils de communication pour ce type d'évènement sont à renouveler. Le Parc naturel créera un nouveau stand ainsi que des supports promotionnels cohérents avec la stratégie de communication et la charte graphique afin de renforcer l'image du Parc.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'expositions temporaires réalisées
- 👉 Fréquentation des nouveaux événements organisés
- 👉 Nombre de participations aux foires et salons
- 👉 Evaluation des nouveaux supports promotionnels

1.4. OPTIMISER L'ACCUEIL AU SEIN DE LA MAISON DU PARC-BOTRANGE GRÂCE À L'OBTENTION DU LABEL WALLONIE DESTINATION QUALITÉ

Comme nous l'avons mentionné préalablement, il est indispensable que l'équipe du Parc naturel se questionne en permanence, afin d'améliorer et d'optimiser le service et l'accueil des touristes à la Maison du Parc-Botranger. En effet, l'accueil est le premier contact du visiteur avec la structure : il doit être parfait afin de satisfaire le public. Un client ravi non seulement reviendra mais sera notre meilleur ambassadeur. En effet, selon une étude du CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, France) en 2004, 52% des touristes puisent leurs informations par le bouche à oreille et les conseils des proches.



Dans ce sens, l'obtention du label Wallonie Destination Qualité représente une véritable opportunité.

Ce label se concentre sur le développement de la qualité et se consacre en particulier à la qualité du service. L'objectif que s'est fixé l'équipe du Parc naturel est d'obtenir et de conserver le niveau 1 de ce label. Atteindre le niveau 1 constituera une motivation essentielle pour entretenir la qualité du service au sein de l'ASBL et préparera l'équipe à une gestion approfondie de cette qualité. Pour obtenir le label niveau 1, la condition indispensable est que l'ASBL et son personnel soient prêts à s'investir pour la qualité du service et de l'accueil et à se porter garants de celle-ci. (Voir aussi chapitre 4c.Tourisme)



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Obtention et maintien du niveau 1 du label Wallonie Destination Qualité
- 👉 Résultats des enquêtes de satisfaction
- 👉 Résultats des relevés du livre d'Or (expo, accueil)



2. Objectif stratégique : pérenniser et innover en matière de sensibilisation du public scolaire

L'équipe du Parc naturel comprend un service pédagogique qui prend en charge la mission d'éducation à l'environnement.

Les activités organisées par l'équipe pédagogique de la Maison du Parc sont diversifiées et adaptées à un public scolaire de 5 à 25 ans et rencontrent un franc succès.

Pour partir à la découverte des différentes thématiques proposées, les écoles peuvent opter pour une activité :

- d'une demi-journée,
- d'une journée,
- de plusieurs journées au cours d'un séjour résidentiel dans un hébergement pour groupes.

Parallèlement aux activités pédagogiques destinées au public scolaire, l'équipe pédagogique coordonne :

- les visites guidées de l'exposition Fania,
- les stages « mini-guide nature » pendant les congés scolaires.

L'équipe collabore également avec les autres services à la mise en place d'expositions temporaires et autres événements à thèmes tels que les journées de l'eau, la semaine sans pesticides, etc.

Jusqu'à présent, la plupart des animations sont organisées à partir de la Maison du Parc ou aux alentours et sont principalement axées sur la découverte du plateau fagnard.

A l'avenir, le service pédagogique a pour objectifs de :

- développer un programme d'animations dans les écoles du Parc naturel, afin d'aller à la rencontre des enfants en exploitant la nature présente aux alentours des établissements scolaires ;
- d'élargir la zone d'action en termes d'animation, à l'ensemble du territoire du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Afin de répondre à ces besoins, quatre objectifs opérationnels ont été dégagés :

- **Maintenir et développer les animations scolaires à partir de la Maison du Parc**
- **Développer des animations scolaires réalisables au sein des écoles du Parc**
- **Développer de nouveaux supports pédagogiques**
- **Assurer la formation continue des guides nature extérieurs**

2.1. MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES ANIMATIONS SCOLAIRES À PARTIR DE LA MAISON DU PARC

L'équipe pédagogique développera ses animations scolaires au départ de la Maison du Parc : visites guidées du musée Fania, animations à thèmes d'une journée ou d'une demi-journée, balades en fagne, prise en charge d'animations liées à certaines thématiques du programme scolaire des communautés germanophone et francophone...



INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'animations scolaires réalisées à partir de la Maison du Parc- Botrange

2.2. DÉVELOPPER DES ANIMATIONS SCOLAIRES RÉALISABLES AU SEIN DES ÉCOLES DU PARC

Afin de retrouver un ancrage local, d'augmenter la reconnaissance du Parc naturel au sein de son territoire, le service pédagogique se rendra dans les écoles du Parc naturel afin d'y développer des animations pédagogiques en collaboration avec les enseignants.

Ces animations seront conçues afin de :

- correspondre aux besoins des enseignants,
- répondre aux exigences des programmes scolaires,
- d'éviter les redondances avec des animations proposées par d'autres structures.



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'animations scolaires réalisées dans les écoles du Parc naturel
- 👉 Nombre de communes partenaires du programme

2.3. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Afin de proposer à son public des animations ludiques, interactives et de grande qualité, le service pédagogique développera divers supports pédagogiques :

- 2.3.1 Créer un sentier didactique et interactif en face de la Maison du Parc-Bo-trange et développer des activités et outils pédagogiques complémentaires**
- 2.3.2 Réaliser un potager et un verger didactiques à destination du grand public aux abords de la Maison du Parc**
- 2.3.3 Concevoir des modules pédagogiques ludiques et transportables, afin de faciliter la compréhension de certaines thématiques (maquettes paysagères interactives...).**

Ces modules pourront circuler dans les écoles ou être prêtés à d'autres associations.



SENTIER DIDACTIQUE

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Réalisation du sentier didactique et interactif en face de la Maison du Parc-Bostrange
- 👉 Réalisation d'un verger et d'un potager didactique aux abords de la Maison du Parc-Bostrange
- 👉 Conception d'un module pédagogique

2.4. ASSURER LA FORMATION CONTINUE DES GUIDES NATURE EXTÉRIEURS

Afin de répondre à l'importante demande en termes d'animations scolaires, le service pédagogique a constitué au fil du temps un réseau de guides nature extérieurs qui participent à l'animation du public scolaire. Afin de garantir aux écoles des animations cohérentes et de qualité, le service pédagogique organisera des journées de formation à destination de ces guides nature. L'équipe pédagogique évaluera également la possibilité de mettre en place un système de reconnaissance par le Cercle des Naturalistes Belges pour les formations continuées proposées

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de journées de formation réalisées à destination des guides nature
- 👉 Nombre de guides formés
- 👉 Reconnaissance des formations continues par le CNB

Axes de base





Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel possède une richesse biologique exceptionnelle, tant au niveau de la faune, de la flore que de ses nombreux biotopes qu'il recouvre.

Ses nombreux cours d'eau (l'Our, la Warche, la Vesdre et la Rur) et lacs (La Gileppe, Eupen, Robertville, Butgenbach), les étendues de landes et de tourbières du haut plateau, la présence d'importants massifs forestiers, de fonds de vallées humides, de points d'eau, d'arbres et de haies remarquables, d'anciennes carrières, de vergers et autres éléments de liaison, sont autant d'éléments qui confèrent au Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel son patrimoine naturel unique.

Cette mosaïque d'habitats de grande qualité biologique a permis le développement d'une faune et d'une flore riches et diversifiées. Certaines espèces présentes sur le territoire, telles que le tétras lyre, la loutre d'Europe, la moule perlière, le tarier des prés, etc., sont menacées à l'échelon régional, voire européen. Cette situation confère au Parc naturel une réelle responsabilité en matière de conservation.

Ces dix dernières années, un grand nombre de projets et d'initiatives ont été coordonnés sur le territoire du Parc naturel afin de protéger et de sauvegarder ces richesses naturelles et paysagères. Citons, à titre d'exemples :

- le projet LIFE « Hautes Fagnes », qui a permis de restaurer près de 2.800 ha de landes et de tourbières;
- le projet Interreg « Un Contrat de Rivière pour l'Our », qui a permis de rétablir un continuum écologique dans le cours principal de l'Our;
- les actions entreprises par les PCND d'Amblève, de Burg Reuland et d'Eupen;



© PASCAL GHETTE



© AVES-GERHARD REUTER

- la mise de nombreux espaces sous statut de réserve naturelle;
- la mise en œuvre des Directives « Habitat » et « Oiseau » qui constituent la base d'un vaste réseau écologique : le réseau Natura 2000;
- la décision de certaines communes de renoncer à l'utilisation de pesticides dans l'entretien de leurs espaces verts;
- les actions mises en œuvre par les Contrats de Rivières;
- les travaux de gestion des milieux naturels entrepris par les associations locales;
- ...

Malgré le travail accompli en matière de protection et de préservation, de multiples menaces pèsent encore sur la nature.

Un des phénomènes les plus dévastateurs à long terme est **la fragmentation de l'habitat**.

Cette fragmentation est causée notamment par l'urbanisation galopante, le développement des infrastructures routières, certaines pratiques agricoles et sylvicoles non adaptées au territoire. Le morcellement de l'habitat des espèces provoque l'isolement des populations, lesquelles, se dégradent et, à terme, sont condamnées à s'éteindre. Ce processus de fragmentation peut être combattu en préservant et en renforçant le réseau écologique du territoire.

Pour rappel, un **réseau écologique** se définit comme un ensemble d'habitats et de milieux de vie capable d'assurer la conservation, à long terme, des espèces sauvages sur un territoire. Il s'agit donc d'un ensemble d'écosystèmes naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution, susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations. Géographiquement un réseau se traduira par un découpage du territoire en différentes zones complémentaires, où les activités humaines sont plus ou moins importantes

A cette fragmentation de l'habitat s'ajoutent d'autres phénomènes qui concourent à une dégradation de la biodiversité : la **pollution** des sols et des cours d'eau, le **changement climatique**, l'introduction **d'espèces exotiques...**

Pour que le territoire conserve son authenticité et sa richesse, les missions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel se révèlent essentielles.

Ont donc été distingués trois grands objectifs stratégiques qui contribueront à la protection, la gestion et valorisation du patrimoine naturel :

- **Etudier, préserver et favoriser la biodiversité**
- **Gérer les ressources en eau de manière durable**
- **Gérer les espèces invasives**

1. Objectif stratégique: étudier, préserver et favoriser la biodiversité

La richesse biologique exceptionnelle du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est répartie sur un vaste territoire. Des milieux et des espèces y sont soumis à de nombreuses menaces.

Afin d'améliorer la connaissance de cette biodiversité et de contribuer à sa protection, trois objectifs opérationnels ont été définis :

- **Approfondir la connaissance du territoire, de son réseau écologique et de ses espèces**
- **Minimiser la perte de la biodiversité**
- **Faire du citoyen un acteur en matière de protection de l'environnement**

1.1. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DE SON RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET DE SES ESPÈCES

Avec 73.850 ha, 93 villages ou hameaux dans douze communes, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est un large territoire diversifié. Au cours des dernières années, à travers toutes ses actions et projets menés sur le terrain, à travers l'ensemble de la région, l'équipe du Parc naturel a collecté une multitude de données relatives aux biotopes terrestres et aquatiques, leur faune et flore, etc. Néanmoins, de nombreux endroits demeurent encore inexplorés.

Et, le diagnostic du territoire a permis de mettre en évidence des besoins encore importants en termes de cartographie et de connaissance du réseau écologique.

Afin de combler ces lacunes de manière durable, de nouveaux inventaires sont indispensables ainsi qu'une centralisation, une actualisation et un partage des données collectées par les différents acteurs afin de permettre leur exploitation par tous les intervenants impliqués dans la gestion du patrimoine naturel du Parc.

1.1.1 Mettre en place des suivis d'espèces et d'habitats sensibles (supervisés par le DEMNA)

La connaissance des espèces et de leurs habitats représente un enjeu majeur en termes de conservation. Grâce à la mise en place d'inventaires et de suivis d'espèces et d'habitats sensibles, les actions prioritaires et une gestion adaptée pourront être définies.

1.1.2 Réaliser des inventaires du maillage écologique du territoire

La réalisation d'un inventaire du maillage écologique existant (haies, alignements, corridors de migration...) contribuera à une meilleure connaissance du territoire et permettra de mettre en évidence les zones à renforcer et d'assurer efficacement le maintien des éléments en place.

1.1.3 Mettre en place une cartographie participative en dehors des sites protégés (pour plus de précisions voir partie Innovation et expérimentation)

Comme déjà mentionné, il reste de nombreuses zones du Parc naturel dont la biodiversité nous est inconnue. Des sites potentiellement intéressants - ou problématiques - situés en dehors des zones protégées ont encore été très peu étudiés.

Via un portail cartographique en ligne, toute personne qui le souhaite pourra encoder ses observations et contribuer ainsi à améliorer la connaissance de la biodiversité en-dehors des zones protégées (jardins, prairies, mares, vergers...). Cette responsabilisation du citoyen vis-à-vis de ce qui l'entoure directement est essentielle à l'équilibre entre le maintien d'un cadre de vie de qualité et les activités humaines sur un même territoire. Cette cartographie participative sera appliquée à l'ensemble des territoires communaux du Parc naturel.



1.1.4 Centraliser les données pour le territoire des communes du Parc naturel

De nombreuses associations nature, observateurs de terrain, sociétés de pêche, agents DNF, et autres acteurs de terrain sont présents sur le territoire du Parc naturel et leurs actions, travaux de gestion, inventaires, etc., génèrent un grand nombre de données cartographiques. Afin de les conserver et d'en faciliter l'accessibilité, le Parc naturel se chargera de la centralisation et du partage des données mises à disposition.

1.1.5 Créer et mettre à jour un portail cartographique « nature et biodiversité »

Une base de données cartographique « nature et biodiversité » centralisera les données relatives au territoire et sera actualisée régulièrement.

Deux types de bases de données seront créés :

- Une base de données « nature et biodiversité » détaillée qui servira à l'équipe du Parc naturel et aux acteurs directement impliqués dans la conservation de la nature. Cette base de données reprendra l'ensemble des données cartographiques disponibles pour le territoire en ce compris les données de répartition d'espèces ou d'habitats sensibles.
- Un portail en ligne « nature et biodiversité » grand public qui reprendra les données récoltées par la cartographie participative et par les nombreux acteurs du territoire et qui pourront être diffusées largement. (<http://bo-trange.no-ip.org/>)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de suivis réalisés par espèces, groupe d'espèces, sites et habitats sensibles
- 👉 Nombre d'éléments du réseau écologique inventoriés (km de haies, nombre d'arbres, nombre de points d'eau...)
- 👉 Nombre de données encodées grâce à la cartographie participative
- 👉 Nombre de participants à la cartographie
- 👉 Nombre de données centralisées au sein de la base de données du Parc naturel
- 👉 Nombre d'acteurs impliqués dans l'alimentation de cette base de données
- 👉 Nombre de couches cartographiques
- 👉 Nombre de données rendues accessibles grâce au portail cartographique « nature et biodiversité »

1.2. MINIMISER LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

Plusieurs espèces de la faune et de la flore régionales, actuellement menacées, sont présentes sur le territoire du Parc. Afin de minimiser la perte de la biodiversité, les actions suivantes seront mises en place :

1.2.1 Mettre en place des actions en faveur de certaines espèces, groupes d'espèces et d'habitats

Diverses actions (mise en place de plans de gestion pour certains sites N2000 notamment via le Life intégré, restauration d'habitats prioritaires...) qui contribuent au maintien, voire au redéploiement des populations d'espèces sensibles, seront mises en place sur le territoire du Parc naturel.

1.2.2 Mettre en place des actions qui contribuent au renforcement du réseau et du maillage écologiques

Diverses actions qui contribuent au renforcement du réseau et du maillage écologiques seront mises en place : plantations d'arbres, creusement de mares, gestion différenciée des bords de routes...



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'actions menées en faveur d'espèces et d'habitats sensibles
- 👉 Nombre d'actions menées en faveur d'un renforcement du réseau et du maillage écologiques

1.3. FAIRE DU CITOYEN UN ACTEUR EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La biodiversité concerne aussi les sites aménagés tels que les parcs, les bords de route, les espaces verts ou les jardins. Ces sites, s'ils sont gérés dans le respect de l'environnement, augmentent ainsi les surfaces d'accueil de la biodiversité et représentent une opportunité de renforcer réseau et maillage écologiques.

1.3.1 Valoriser et activer les outils de gestion existants

Pour la période 2016-2026, le Parc se chargera d'activer, chaque fois que cela s'avère possible, toute politique régionale ou provinciale en faveur de l'environnement à l'échelle de son territoire (subventions, appel à projet...). Le rôle du Parc naturel sera d'informer et d'encourager ses communes à adhérer aux outils de gestion « nature et environnement » wallons et de les aider, voire de les encadrer dans cette démarche. Dans la mesure du possible, le Parc naturel soutiendra une approche transcommunale dans la mise en place de ces outils.

PAR EXEMPLE :

* GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

En partenariat avec le Pôle Wallon de Gestion Différenciée, afin d'anticiper l'objectif « Zéro pesticide » imposé aux communes par la région wallonne d'ici 2019, le Parc soutiendra ses communes dans la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces publics. Cela consiste en la réalisation des inventaires des espaces verts, leur classification selon le mode de gestion à appliquer, le suivi à long terme, la sensibilisation des acteurs communaux et du grand public aux dangers liés à l'utilisation des pesticides en termes de santé et d'environnement.

* PLAN MAYA

Le Parc naturel accompagnera les communes qui souhaitent adopter ou qui disposent déjà d'un plan Maya.

* PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

D'une part, le Parc naturel renforcera, en fonction de ses disponibilités et des besoins, les initiatives des PCDN fonctionnels dans trois communes.

D'autre part, le Parc naturel encouragera ses autres communes à adopter cet outil et, le cas échéant, accompagnera sa mise en place.

* AUTRES INITIATIVES WALLONNES EN MATIÈRE DE NATURE OU D'ENVIRONNEMENT

Le Parc naturel veillera à identifier toute initiative « nature-environnement » actuelle ou future, prise à l'échelle régionale (semaine sans pesticides, journée de l'arbre, journées rivières propres, Biodibap...), à en informer ses communes et les accompagner dans le développement de leurs projets.



1.3.2 Encourager le développement de la biodiversité en-dehors des zones protégées

La nature ne s'arrête pas aux frontières des réserves et ne se limite pas aux forêts, fagnes ou cours d'eau...

La nature c'est aussi les jardins, les haies, les parcs ou encore les terrains abandonnés. Chacun, à son échelle, peut contribuer à améliorer le réseau écologique.

Afin d'encourager le développement de la biodiversité en dehors des zones protégées, et ainsi toujours renforcer le réseau et le maillage écologiques, le Parc naturel envisage diverses actions :

- * PROMOUVOIR ET SUSCITER LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE JARDINS NATURELS FAVORABLES À LA NATURE PAR LES CITOYENS DU PARC NATUREL
- * VALORISER CERTAINS TERRAINS COMMUNAUX OU PRIVÉS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN AMÉNAGEANT NOTAMMENT DES ZONES REFUGES (VERGERS, PRÉS FLEURIS, MARES...)
- * SUSCITER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES EN FAVEUR DU MAINTIEN, VOIRE DU RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ.



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de communes ayant adhéré à un outil de gestion « nature et environnement »
- 👉 Nombre et type de nouveaux outils de gestion « nature et environnement » adoptés par les communes du Parc naturel
- 👉 Nombre d'actions de sensibilisation et de promotion sur la thématique « jardins naturels »
- 👉 Nombre de nouveaux espaces favorables à la biodiversité aménagés sur des terrains communaux
- 👉 Nombre d'actions citoyennes en faveur de la biodiversité, soutenues ou initiées
- 👉 Nombre de communes en zéro-phyto



2. Objectif stratégique : gérer les ressources en eau de manière durable

Pas moins de 1705 km de ruisseaux et de rivières, répartis sur quatre bassins hydrographiques, parcourent le territoire du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel : depuis le bassin de la Vesdre avec la Gileppe, la Soor, le Helle et la Getz au nord, en passant par le bassin de la Rur et ses principaux affluents, la Schwalm et l'Olef, et le bassin de l'Amblève avec la Warche et ses affluents ; jusqu'au bassin de la Moselle avec l'Our et ses affluents au sud.

Malgré la bonne qualité de nombreux cours d'eau, des problèmes existent sur le territoire, surtout dans les secteurs aval (obstacles à la libre circulation piscicole, colmatage du fond des cours d'eau, rejets d'eaux usées non épurées, érosion des berges, absence de clôtures le long des cours d'eau...).

Le Parc naturel a une responsabilité importante en matière de préservation de la qualité de l'eau. De nombreux projets ont été menés ces dernières années afin d'améliorer la qualité écologique des eaux de surface. De plus, trois Contrats de Rivière (Amblève, Vesdre et Meuse aval) sont déjà opérationnels sur le territoire du Parc naturel et œuvrent activement à la protection de ces milieux. Dès 2016, un nouveau Contrat de Rivière sera actif sur le territoire du Parc naturel : le Contrat de Rivière Moselle. Lié au Parc naturel par une convention de partenariat, le Contrat de Rivière Moselle s'articulera en trois antennes locales dont l'antenne locale Our.

Les quatre Contrats de Rivière du territoire seront des partenaires privilégiés pour garantir une gestion durable des ressources en eau.

A cette fin, deux objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Préserver, restaurer et contrôler la qualité écologique des cours d'eau**
- **Encourager, accompagner et sensibiliser à une meilleure épuration des eaux (autonome et collective)**

2.1. PRÉSERVER, RESTAURER ET CONTRÔLER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Afin d'atteindre cet objectif, trois projets sont envisagés :

2.1.1 Contrôler la qualité écologique des cours d'eau et centraliser les données disponibles pour le territoire

Pour atteindre cet objectif, les Contrats de Rivière seront des partenaires privilégiés. En effet, les Contrats de Rivière réalisent un inventaire des points noirs sur leur bassin tous les trois ans. Le Parc naturel centralisera ces données au sein de son portail cartographique. Parallèlement à cet inventaire, un suivi de la qualité des eaux sera réalisé sur le territoire du Parc naturel, et ce, principalement en des endroits où une pollution ou une altération de la qualité de l'eau serait suspectée. En fonction des ressources humaines disponibles, ce réseau pourra être élargi et développé.

2.1.2 Réaliser un projet-pilote de mise en place de projets de parrainage de cours d'eau

Un projet pilote de parrainage de cours d'eau sera mis en place sur base du principe déjà appliqué en Allemagne. Chaque habitant qui le souhaite pourra parrainer un tronçon de cours d'eau situé à proximité de son habitation. Le parrain pourra réaliser, en accord avec les gestionnaires, divers travaux de gestion visant à améliorer la qualité écologique du cours d'eau (gestion de plantes invasives, plantations, restauration du lit du cours d'eau...). A cet effet, une brochure de sensibilisation sur ce parrainage et les petites actions en faveur de la qualité écologique des cours d'eau sera réalisée.

2.1.3 Préserver et restaurer la qualité écologique des cours d'eau

Cet objectif implique la mise en œuvre d'actions diverses qui amélioreront la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau, ainsi que leur hydromorphologie.



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de sites dont la qualité écologique a été analysée et fréquence de ces analyses
- 👉 Nombre de données centralisées au sein de la base de données du Parc naturel
- 👉 Nombre d'acteurs impliqués dans l'alimentation de cette base de données
- 👉 Nombre de kilomètres de cours d'eau parrainés
- 👉 Nombre de parrains de « cours d'eau »
- 👉 Nombre de brochures de sensibilisation diffusées
- 👉 Nombre de mesures de préservation ou restauration de la qualité écologique des cours d'eau mises en place
- 👉 Nombre de points noirs résolus

2.2. ENCOURAGER, ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER À UNE MEILLEURE ÉPURATION DES EAUX (AUTONOME ET COLLECTIVE)

Beaucoup d'habitations du Parc naturel se trouvent en zone d'épuration autonome au PASH. Actuellement, nombreuses sont les entités qui déversent les eaux usées, non traitées, directement dans le milieu environnant, compromettant la qualité du milieu aquatique. Au cours de la période 2016-2026, le Parc naturel mettra en place des projets pilotes d'épuration en zone autonome au niveau de petites entités villageoises.

2.2.1 Mettre en place des projets pilotes d'épuration groupée en zone d'épuration autonome

L'objectif de ce projet pilote est d'évaluer la possibilité de mettre en place :

- des systèmes d'épuration groupée en zone d'épuration autonome,
- un catalogue de bonnes pratiques,
- un système de convention entre les différentes parties raccordées à ce système groupé.

Si ce projet pilote aboutit à des résultats concluants, son application dans d'autres entités est envisageable.

2.2.2 Sensibiliser et informer les habitants sur l'épuration autonome

Parallèlement à la mise en place des mesures de sensibilisation à l'importance de l'épuration des eaux, le Parc naturel souhaite encourager et informer les habitants sur :

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de séances d'information organisées
- 👉 Nombre de demi-journées de sensibilisation organisées
- 👉 Nombre de projets pilotes mis en place et nombre de foyers raccordés à un système d'épuration groupé
- 👉 Nombre de conventions signées
- 👉 Nombre de documents de référence diffusés

- la possibilité de recourir à des primes octroyées par la Région Wallonne,

- l'existence de primes octroyées par certaines communes pour la mise aux normes en termes de gestion des eaux usées.

A cet effet, un document de référence ajustable sur l'épuration individuelle sera créé (guide de bonnes pratiques, conventions types pour l'épuration groupée en zone individuelle, présentation des systèmes d'épuration, liste des entrepreneurs...) et actualisé régulièrement au vu des modifications constantes des normes en vigueur.

3. Objectif stratégique : gérer les espèces invasives

Suite à l'accroissement des échanges commerciaux et de la libre circulation des denrées à travers le monde, de plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire de distribution naturelle. Parmi celles-ci, un certain nombre d'espèces animales ou végétales sont capables de s'acclimater, de se reproduire et de se propager dans nos paysages où elles peuvent causer des dommages à la biodiversité locale, à la santé publique et à l'économie. Les espèces exotiques invasives constituent aujourd'hui une réelle menace pour les espèces indigènes et les habitats.

Afin de limiter l'expansion ou d'enrayer le développement des espèces exotiques envahissantes, deux objectifs opérationnels ont été définis :

- **Contribuer au recensement des espèces exotiques envahissantes et à leur éradication**
- **Mettre en place des actions de sensibilisation sur la thématique des espèces invasives**

3.1. CONTRIBUER AU RECENSEMENT DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET À LEUR ÉRADICATION

En collaboration avec les différents acteurs du territoire, le Parc naturel participera au recensement des espèces exotiques envahissantes et transmettra les informations aux autorités compétentes afin d'alimenter les bases de données régionales. Les données de répartition de ces espèces seront également introduites dans la base de données « Parc naturel – nature et biodiversité ».

Selon les possibilités et les politiques de gestion mises en place, le Parc naturel contribuera également à la gestion de certaines espèces présentes sur son territoire en collaboration avec les acteurs locaux.



3.2. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA THÉMATIQUE DES ESPÈCES INVASIVES

Afin de sensibiliser le grand public, les professionnels (horticulteurs, architectes paysagers...) et les collectivités à la thématique des espèces exotiques envahissantes et à l'importance de favoriser les essences indigènes, des campagnes de communication seront organisées et les supports réalisés par d'autres partenaires seront largement relayés. Le Parc naturel utilisera différents canaux de communication : Journal du Parc, presse locale, site web, Facebook, organisation de promenades thématiques, de camps de gestion...



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Surface inventoriée par espèce invasive
- 👉 Nombre de sites ou linéaire de gestion
- 👉 Nombre d'actions de sensibilisation organisées

Paysage et aménagement du territoire

Le **paysage** est une notion subjective dont l'interprétation et la perception dépendent de celui qui le regarde. Le concept de paysage associe les caractéristiques naturelles et l'ensemble des activités humaines qui l'ont façonné.

Les paysages sont reconnus aujourd'hui comme un patrimoine qu'il est nécessaire de protéger et de valoriser¹.

En matière de paysages, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel offre bien plus que les étendues de landes et de tourbières qui le rendent célèbre. En effet, les forêts, le bassin de l'Our, les lacs de barrage, les villages pittoresques... complètent une carte postale remarquable. Cette diversité et cette singularité confèrent au Parc naturel un attrait paysager incontestable.

Avec une densité de population de 23.7 habitants/km², le Parc naturel répond pleinement à la définition de territoire rural.

En termes d'occupation du sol :

- plus de la moitié de la superficie est occupée par les forêts (57%);
- près d'un quart de la surface est consacrée à l'agriculture (24 %);
- 12 % sont des milieux naturels et semi-naturels non productifs;
- seulement 7 % du territoire sont occupés par des zones urbanisées (routes, habitations...).



Les analyses paysagères – réalisées d'une part, dans le cadre du projet LEADER « Charte paysagère et GIS » pour les cinq communes de l'Eifel belge, et d'autre part, dans ce contexte de renouvellement du plan de gestion pour le reste du territoire– ont enrichi l'expertise du Parc naturel en la matière et constituent le socle sur lequel s'appuient nos stratégies en matière de gestion durable des paysages. Rappelons également que la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion².

En matière d'énergie, le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc naturel doit être réfléchi et faire l'objet d'une planification afin de tendre vers une autonomie énergétique durable, sécurisée, « carbon-free » (neutre en émission de carbone), répondant aux enjeux climatiques, à la raréfaction des ressources en énergies fossiles et aux besoins croissants de la société actuelle.

En milieu rural, la **mobilité** est un enjeu majeur. Le territoire du Parc naturel est suffisamment équipé en autoroutes et voiries régionales et communales. Néanmoins, l'offre limitée en transports en commun ne permet pas aux habitants des villages du Parc naturel d'envisager un mode de déplacement alternatif à la voiture. D'autre part, l'équipement des routes en matière de mobilité douce est faible et, malgré le développement croissant des RAVEls, les jonctions avec les cœurs des villages restent à développer afin de rendre plus aisés des déplacements du type « domicile-lieu de travail ».



On peut ajouter au tableau, le peu d'espaces consacrés aux cyclistes, cavaliers, PMR sur les voiries et les nombreuses voies vicinales délaissées.

Les quatre objectifs stratégiques suivants ont été définis :

- **Participer et informer à une gestion durable des paysages**
- **Participer et informer sur l'aménagement du territoire**
- **Sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles**
- **Contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel**

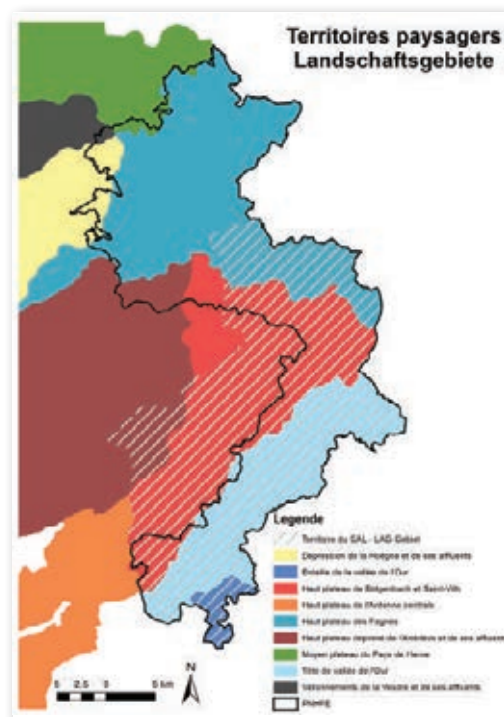
¹ CONSEIL DE L'EUROPE, 20 OCTOBRE 2000. CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE. MONITEUR BELGE (24.11.2004).

² DÉCRET DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX PARCS NATURELS DU 3 JUILLET 2008, ART. 9

1. Objectif stratégique : participer et informer à une gestion durable des paysages

Dans le Parc naturel, selon la nomenclature, on distingue huit territoires paysagers différents:

- a) le moyen plateau du Pays de Herve,
- b) les vallonnements de la Vesdre et de ses affluents,
- c) la dépression de la Hoëgne et de ses affluents,
- d) le haut plateau des Fagnes,
- e) le haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents,
- f) le haut plateau de Butgenbach et Saint-Vith,
- g) la tête de vallée de l'Our,
- h) l'entaille de la vallée de l'Our.



Afin de tendre vers un développement territorial harmonieux, en tenant compte de l'évolution des activités humaines, et afin de garantir le maintien des espaces de vie de qualité, intégrés dans leur environnement et dans le paysage ; trois objectifs opérationnels ont été définis :

- **Mettre en œuvre une charte paysagère, socle d'une gestion durable des paysages**
- **Maintenir et renforcer l'infrastructure verte**
- **Sensibiliser les citoyens à la notion de « paysage »**

1.1. METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE, SOCLE D'UNE GESTION DURABLE DES PAYSAGES

Le décret sur les Parcs naturels prévoit que ceux-ci élaborent une charte paysagère. Celle-ci fait partie intégrante du plan de gestion.

Une charte paysagère permet :

- d'étudier les caractéristiques des différents paysages du territoire ;
- de définir les enjeux propres à ces paysages ;
- de proposer des recommandations qui permettront une gestion durable, adaptée à chaque type de paysage.

L'objectif global de la mise en œuvre d'une charte paysagère pour le territoire du Parc naturel est de pérenniser un cadre de vie accueillant, harmonieux, dynamique et respectueux de l'environnement pour l'ensemble des habitants et acteurs de la région. La charte paysagère sera élaborée de manière transversale et pluridisciplinaire et concernera tant les paysages remarquables que les paysages ordinaires. Pour atteindre cet objectif, deux actions seront réalisées :



1.1.1 Développer le « programme paysages » pour les communes de l'Eifel belge (sud du Parc)

Dans le cadre du projet LEADER « Charte paysagère et GIS » du GAL « 100 villages – 1 avenir », le Parc naturel a coordonné une étude paysagère (2011-2013) pour les cinq communes de l'Eifel belge (Bullange, Butgenbach, Burg-Reuland, Saint-Vith, Amblève).

Le résultat de cette étude est un document divisé en cinq fascicules.

- Le 1^{er} fascicule est une aide à l'orientation ;
- Le 2^{ème} fascicule dresse un diagnostic descriptif des paysages actuels ;
- Le 3^{ème} fascicule présente l'analyse évolutive des paysages des 5 communes ;
- Le 4^{ème} fascicule clôture ce diagnostic paysager avec une analyse détaillée des atouts et faiblesses des aires paysagères du territoire étudié ;
- Enfin, le 5^{ème} fascicule développe le « programme paysages ».

C'est dans ce document que se trouvent les recommandations pour une gestion durable et positive du paysage culturel, notamment une série d'aménagements concrets pour restaurer des paysages dégradés et améliorer le cadre de vie des habitants du Parc naturel.

Le Parc naturel s'attèlera à une mise en œuvre progressive de ce programme paysager en collaboration avec les cinq communes concernées.

1.1.2 Elaborer un programme d'actions pour la partie nord du Parc naturel

La partie nord du Parc naturel a fait l'objet d'une analyse paysagère en interne. Cette analyse résultera en l'élaboration d'un plan d'actions en matière de préservation des paysages du nord du Parc (Baelen, Eupen, Raeren, Jalhay, Waimes, Malmedy, Stavelot).

Dans une deuxième phase, les deux documents (nord et sud) seront fusionnés en une charte paysagère propre au Parc naturel, socle de la gestion durable et dynamique de ses paysages.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de projets réalisés en vue de répondre aux recommandations du programme paysager mis en place pour les 5 communes de l'Eifel (sud du Parc)
- 👉 Nombre de projets réalisés en vue de répondre aux recommandations du programme paysager mis en place pour la partie nord du Parc

1.2. MAINTENIR ET RENFORCER L'INFRASTRUCTURE VERTE

La beauté des paysages et la diversité des milieux naturels caractérisent le Parc naturel. Néanmoins, l'étalement urbain, les équipements routiers, l'abandon de certaines pratiques agricoles... menacent cet équilibre car ils réduisent la cohérence spatiale et fonctionnelle du paysage. Etant donné leur importance dans le maintien et la protection de la biodiversité, il est indispensable de préserver et de favoriser le développement des petits éléments structurels du paysage tels que haies, arbres isolés, alignements d'arbres...

Afin de maintenir et de renforcer cette infrastructure verte, diverses actions ont été définies :

1.2.1 Sensibiliser les agriculteurs à leur rôle de gestionnaire du paysage

Les agriculteurs seront encouragés à adopter des pratiques favorables au maintien ou au renforcement des petites structures paysagères. Ainsi, les pratiques agricoles contribueront à la valorisation des paysages et au développement de la biodiversité.

1.2.2 Encourager l'entretien ou l'implantation de vergers, de haies, d'arbres isolés, de jardins naturels

1.2.3 Susciter et soutenir les initiatives communales et privées visant à arborer les zones résidentielles et les bords de route



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'agriculteurs sensibilisés à la gestion du paysage
- 👉 Nombre de petits éléments structurels paysagers entretenus ou implantés
- 👉 Linéaire de plantations réalisées en bords de route ou zones résidentielles

1.3. SENSIBILISER LES CITOYENS À LA NOTION DE « PAYSAGE »

Le **paysage** est une notion subjective dont l'interprétation et la perception dépendent de celui qui le regarde (agriculteur, naturaliste, habitant, touriste ...).

Rappelons que la participation du public est requise par la Convention de Florence qui considère que, le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations... ». D'autre part, il faut prendre en compte le souhait des populations de jouir de paysages de qualité ainsi que leur volonté de jouer un rôle actif dans leur transformation. Dans l'entre-

prise de gestion des paysages, le citoyen est « plus qu'un figurant ».

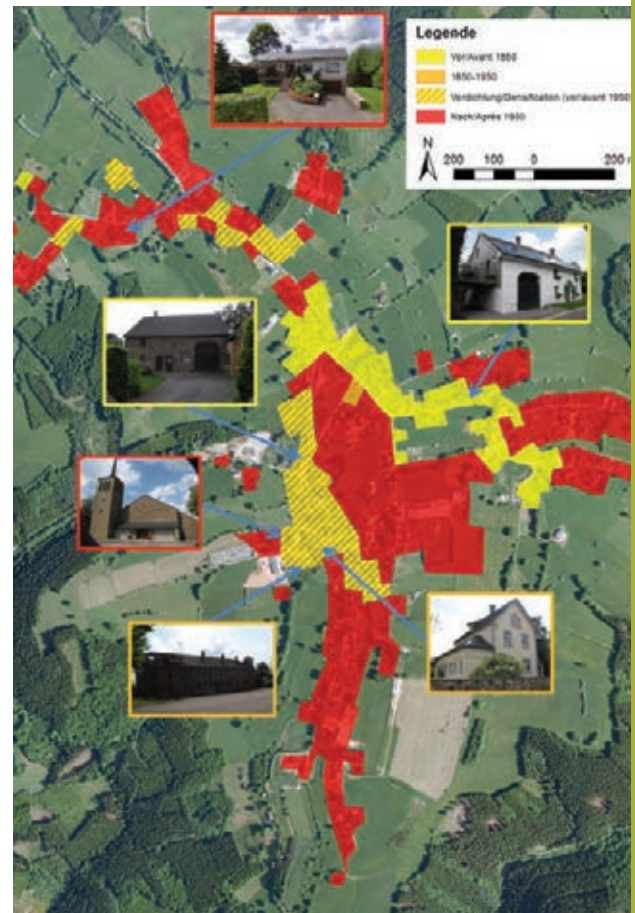
La conception du paysage ne doit donc pas rester une affaire de spécialistes mais bien le fruit d'une réflexion de tous, en ce compris du citoyen.

Pour maintenir un cadre de vie de qualité, il est donc essentiel de sensibiliser la population à cette notion de paysage.

A cette fin, diverses actions pourront être développées.

1.3.1 Mettre en évidence la valeur paysagère d'une région donnée par l'établissement d'analyses paysagères approfondies à l'échelle d'un village ou d'une partie de territoire

L'analyse paysagère d'un territoire permet non seulement de décrire tous les éléments naturels et humains qu'on y retrouve, mais surtout d'interpréter ces éléments et d'expliquer leur raison d'être. Ce décryptage mis à disposition de tous permettra à chacun de s'approprier cette notion et d'en devenir le défenseur.



- * PUBLIER DES ANALYSES PAYSAGÈRES
- * ORGANISER DES PROMENADES PAYSAGÈRES ET PRÉSENTER DES ANALYSES
- * PARTICIPER À L'OBSERVATOIRE CITOYEN DU PAYSAGE MIS EN PLACE PAR LA FÉDÉRATION INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE, EN PRÉPARATION À LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES PAYSAGES PROPRE AU PARC NATUREL
- * AMÉNAGER DES POINTS DE VUE ET METTRE EN PLACE DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DU PAYSAGE
- * CRÉER ET METTRE À JOUR UN PORTAIL CARTOGRAPHIQUE « PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Une **base de données cartographique « paysage et aménagement du territoire »** centralisera les données relatives au territoire et sera actualisée régulièrement. Lisible et compréhensible pour tous, cet outil permettra une meilleure perception de l'ensemble du territoire.

Deux types de bases de données seront créés :

- **Une base de données « paysage » détaillée**

Cette base de données servira à l'équipe du Parc naturel et aux acteurs directement impliqués dans le paysage. L'outil reprendra l'ensemble des données cartographiques disponibles pour le territoire.

- **Un portail en ligne « paysage » grand public**

Ce portail reprendra les données qui peuvent être diffusées largement (territoires paysagers, aires paysagères, points de vue remarquables...) ainsi que les données issues de la cartographie participative. <http://botrange.no-ip.org/>

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de villages ayant fait l'objet d'une analyse paysagère approfondie
- 👉 Nombre de balades paysagères organisées
- 👉 Nombre de points de vue et de panneaux d'interprétation du paysage installés
- 👉 Nombre de couches de données rendues accessibles grâce au portail cartographique
- 👉 Nombre de données centralisées au sein de la base de données « paysage et aménagement du territoire »

2. Objectif stratégique : participer et informer sur l'aménagement du territoire

Afin de participer et d'informer sur l'aménagement du territoire, un objectif opérationnel a été considéré :

- **Sensibiliser les porteurs de projet à la notion d'aménagement du territoire et de bonne intégration paysagère**

2.1. SENSIBILISER LES PORTEURS DE PROJET À LA NOTION DE BONNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Deux actions sont envisagées:

2.1.1 Conseiller en matière d'urbanisme en remettant des avis en lien avec l'aménagement du territoire

Les communes du Parc naturel sont tenues de consulter le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel pour délivrer des permis urbanistiques (permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement et permis unique) d'une certaine ampleur. Malgré la valeur consultative de cet avis, les autorités communales ne peuvent s'en écarter qu'à condition d'émettre une décision spécialement motivée. L'objectif de cette remise d'avis permet, d'une part, d'identifier les impacts potentiellement négatifs du projet mais surtout de proposer des recommandations permettant une meilleure intégration paysagère et une diminution des impacts environnementaux du projet. La procédure de remise d'avis est définie dans un ROI.

2.1.2 Sensibiliser le grand public vis-à-vis des thématiques liées à l'aménagement du territoire et à l'intégration paysagère

Quand un aménagement est à réaliser, les porteurs de projet se retrouvent souvent démunis face à la multitude de règlements en matière d'aménagement du territoire. Afin d'aider les habitants et les gestionnaires à mieux comprendre les enjeux et les lois en matière d'aménagement du territoire, le Parc naturel développera divers outils de sensibilisation et de guidance simples et concis pour les candidats bâtisseurs :

- * METTRE EN PLACE DES DOCUMENTS DE GUIDANCE SIMPLES ET CONCIS, À DESTINATION DE DIVERS PUBLICS CIBLE, CONCERNANT LES LÉGISLATIONS ET OPPORTUNITÉS EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- * DÉVELOPPER, EN PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS, DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS LIÉES À LA THÉMATIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AFIN DE PRÉSERVER LE CARACTÈRE TYPIQUE DE L'ESPACE BÂTI (CONSEILS POUR LA BONNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU NOUVEAU BÂTI, VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT...).

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'avis remis concernant des projets urbanistiques sur le territoire du Parc naturel
- 👉 Nombre de documents de guidance relatifs à l'aménagement du territoire réalisés et nombre de documents distribués
- 👉 Nombre de recommandations et d'actions liées à la thématique de l'aménagement du territoire réalisées
- 👉 Nombre de personnes sensibilisées



3. Objectif stratégique : sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles

Le Parc naturel envisage la mise en œuvre de projets visant à :

- évaluer le potentiel de diverses sources d'énergies renouvelables;
- promouvoir les énergies renouvelables et réduire les consommations énergétiques.

Afin d'atteindre cet objectif, un objectif opérationnel a été programmé :

- **Informé, innover et expérimenter en matière d'énergie**

3.1. INFORMER, INNOVER ET EXPÉRIMENTER EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

D'une part, afin d'évaluer le potentiel énergétique renouvelable et, d'autre part, de réduire la consommation énergétique sur le territoire, trois projets seront développés :

3.1.1 Encourager les initiatives citoyennes

De plus en plus de particuliers sont sensibilisés à la problématique de l'énergie. Le Parc naturel fera la promotion des initiatives citoyennes, individuelles et collectives, en termes de réduction de la consommation énergétique (maisons basse énergie, coopératives, groupements d'achats communs en termes de fourniture d'énergie...) et renforcera les actions proposées notamment par les PCDR, les GAL, les coopératives citoyennes...

3.1.2 Diffuser et informer sur les techniques permettant de réduire la consommation énergétique

Afin d'informer la population en matières :

- de planification urbaine;
- d'écoconstruction en tenant compte de l'énergie grise;
- de techniques d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments;
- de consommation responsable en matières d'énergies fossiles;
- de potentiel technique et humain disponible sur le territoire du Parc naturel en la matière;
- des diverses primes, subventions disponibles.

Le Parc naturel se fera le relais des services compétents via divers canaux de communication (site web, Journal du Parc, Facebook, articles dans la presse locale...) et prendra en charge l'édition et la publication de supports simples et d'outils accessibles à tous.

3.1.3 Evaluer le potentiel énergétique renouvelable sur le territoire

Le Parc naturel soutiendra des projets visant à évaluer :

- les potentialités en matière de valorisation bioénergétique de la biomasse (taillis de haies...)
- le potentiel local en matière d'énergie hydraulique, notamment par la réalisation d'un inventaire des vieux moulins.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- ↳ Nombre d'initiatives citoyennes ayant bénéficiés d'une promotion et identification des canaux de diffusion
- ↳ Nombre d'informations relayées en termes de techniques d'isolation et d'écoconstruction
- ↳ Nombre de projets pilotes soutenus en termes d'évaluation du potentiel énergétique renouvelable sur le territoire
- ↳ Nombre de vieux moulins inventoriés

4. Objectif stratégique : contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel

Afin de contribuer au développement d'une mobilité « efficace » au sein du Parc naturel, trois objectifs opérationnels ont été définis :

- **Renforcer les voies de mobilité douce entre les villages**
- **Soutenir les initiatives pour une mobilité efficace dans les communes du Parc naturel**
- **Optimiser l'information et évaluer la possibilité d'améliorer l'accessibilité de la Maison du Parc naturel**

4.1. RENFORCER LES VOIES DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE LES VILLAGES

Les projets suivants ont été identifiés :

- 4.1.1 Actualiser ou créer un cadastre des voies vicinales et évaluer la faisabilité de remettre en service ces voies en collaboration avec certaines structures en place (CLDR, CCATM...)**

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- ↳ Linéaire de voies vicinales inventorié
- ↳ Nombre de voies vicinales restaurées et « réactivées »
- ↳ Nombre d'actions visant la promotion des voies vicinales
- ↳ Nombre d'actions promotionnant les liaisons entre les RAVeLs et les centres villageois réalisées
- ↳ Nombre d'actions de sensibilisation en faveur d'une mobilité douce réalisées
- ↳ Linéaire de liaisons douces représenté sur une carte destinée aux habitants

- 4.1.2 Soutenir et promouvoir des initiatives visant à créer ou mettre en évidence les liaisons entre les RAVeLs et les centres villageois (par ex. création d'une liaison Signal de Botrange-Maison du Parc-Ovifat)**

- 4.1.3 Sensibiliser et encourager les habitants à l'utilisation des voies de mobilité douce pour les petits déplacements quotidiens**

(par ex. créer une carte des liaisons douces pour encourager l'utilisation de ces voies par les habitants)



4.2. SOUTENIR LES INITIATIVES POUR UNE MOBILITÉ EFFICACE DANS LES COMMUNES DU PARC NATUREL

Le Parc naturel soutiendra les projets de mobilité mis en place sur le territoire en relayant les informations sur son site internet, sa page Facebook, dans le Journal du Parc et en participant, dans la mesure des moyens disponibles, à des actions mises en place dans le cadre de ces projets.

4.3. OPTIMISER L'INFORMATION ET ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA MAISON DU PARC-BOTRANGE

Au cours des dix prochaines années, une réflexion sur l'optimisation de l'accessibilité de la Maison du Parc-Botrange sera effectuée. A cette fin, les projets suivants sont envisagés :

4.3.1 Création d'une fiche d'accessibilité

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- 👉 Mise en place d'une fiche d'accessibilité

4.3.2 Evaluation de la possibilité de renforcer et d'optimiser l'accès par diverses voies de mobilité lente en toute sécurité

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de projets soutenus par le Parc naturel
- 👉 Nombre de publications relatives aux initiatives pour une mobilité efficace

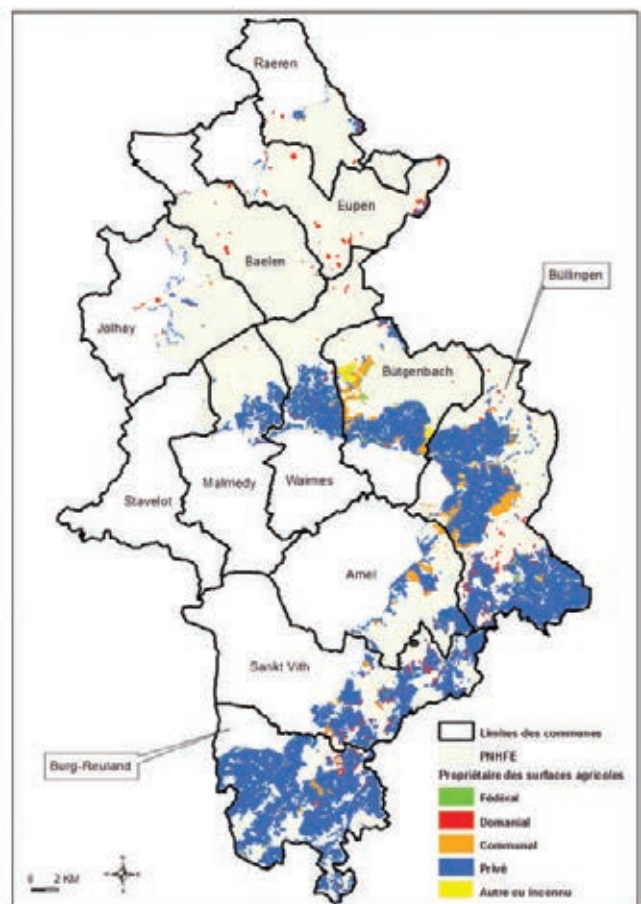
Développement rural et économique : agriculture



Près d'un quart de la superficie du Parc naturel (environ 18.000 ha) est consacrée à l'agriculture. La majorité des terres agricoles du territoire se concentrent dans les parties centrale et méridionale. En effet, 82 % des parcelles agricoles se situent dans les communes de Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach et Saint-Vith. En termes d'affectation du sol, les milieux prairiaux prédominent: 96 % des surfaces agricoles sont déclarées comme prairies permanentes (84%), temporaires (6%) ou comme prairies à haute valeur biologique. Ainsi, les pratiques agricoles de la région ont largement contribué au façonnement et au maintien d'un paysage ouvert.

En termes de production, plus de trois-quarts des exploitations du territoire sont bovines et la plupart sont spécialisées dans la production laitière. Malgré l'importance économique du secteur laitier pour la région, les agriculteurs sont confrontés à la stagnation des prix du lait et à une hausse des coûts de production les rendant souvent dépendants de primes pour assurer la viabilité de leur exploitation.

En outre, le nombre d'exploitations en activité au sein du Parc naturel a fortement régressé au cours des 30 dernières années. Environ 3/4 des exploitations ont disparu et l'avenir des exploitations en activité est incertain.



RÉPARTITION DES SURFACES AGRICOLES AU SEIN DES COMMUNES DU PNHFE

Au cours des dix prochaines années, l'objectif du Parc naturel sera de promouvoir des structures durables en termes d'économie et de production locales. Il s'agira non seulement d'assurer des revenus équitables et durables, un système économique stable et le maintien de la valeur ajoutée dans la région, mais aussi de préserver les ressources pour l'homme et la nature et d'impliquer tout un chacun dans le développement d'un système plus durable. La relocalisation des productions, des transformations, et des filières de commercialisation et la mise en réseau de ces divers secteurs économiques sont autant de réponses possibles aux problèmes rencontrés actuellement par le monde agricole. La mise en réseau des acteurs des circuits-courts (producteurs, transformateurs, vendeurs) et la conscientisation des consommateurs au rôle qu'ils jouent dans le développement d'un système durable, favorisera l'autonomie et la stabilité économique de la région.

Afin de relever ces défis et de promouvoir une agriculture durable, lucrative et respectueuse de l'environnement, trois objectifs stratégiques ont été définis :

- **Promouvoir et valoriser des pratiques agricoles diversifiées et adaptées au territoire**
- **Assurer un soutien aux acteurs de l'agriculture dans toute sa diversité**
- **Sensibiliser à une agriculture et à des comportements de consommation durables**

1. Objectif stratégique : promouvoir et valoriser des pratiques agricoles diversifiées et adaptées au territoire

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est une région spécialisée dans l'élevage de bovins laitiers. Cette spécialisation engendre une forte dépendance à l'évolution des prix nationaux et mondiaux et aux possibles filières d'écoulement.

En soutenant une agriculture diversifiée, le Parc naturel souhaite promouvoir une économie locale, proche du consommateur et favoriser la mise en réseau des acteurs du développement rural. En outre, le développement d'activités agricoles et para-agricoles diversifiées permettrait aux agriculteurs de diminuer leur dépendance aux primes en diversifiant leurs sources de revenus.

Quatre objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Soutenir, valoriser et promouvoir l'élevage ovin et ses produits**
- **Valoriser les produits bovins issus de races adaptées à la région**

- **Valoriser et promouvoir les produits issus des vergers hautes-tiges**
- **Soutenir et promouvoir des pratiques diversifiées et durables**

1.1. SOUTENIR, VALORISER ET PROMOUVOIR L'ÉLEVAGE OVIN ET SES PRODUITS

Vu ses caractéristiques pédologiques, climatiques et sa faible densité de population, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est une région qui se prête au pâturage extensif. Le pâturage ovin, pratique agropastorale typique de notre région, est peu pratiqué sur le territoire et ne représente pas une activité rentable à l'heure actuelle. Pourtant, cette filière offre de nombreuses possibilités de transformation (laine, lait, viande). De plus, le pâturage extensif contribue au maintien, à la préservation et à la protection d'habitats de grand intérêt biologique.

Afin de soutenir et de promouvoir l'élevage ovin sur le territoire du Parc naturel, trois projets sont envisagés :



1.1.1 Réaliser un inventaire des éleveurs ovins sur le territoire du Parc naturel

Dans un premier temps, le Parc naturel réalisera un inventaire des éleveurs de moutons sur son territoire. Cet inventaire permettra d'améliorer les connaissances relatives aux troupeaux présents sur le territoire : taille, race, filières de transformations envisageables, possibilités d'extension des pratiques...

1.1.2 Développer et promouvoir une filière laine au niveau local

Depuis 2008, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel organise une collecte de laine qui permet aux petits éleveurs de valoriser leur laine et de la vendre à un meilleur prix.



Le Parc naturel tentera de développer davantage et de promouvoir une filière de valorisation et de commercialisation locale de laine de moutons :

- * SOUTIEN AUX BERGERS
- * IDENTIFICATION DES FILIÈRES DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION À L'ÉCHELLE LOCALE
- * SENSIBILISATION ET FORMATION DES ÉLEVEURS ET DES PROPRIÉTAIRES À LA PRODUCTION D'UNE LAINE DE QUALITÉ (TONTE, TRI, STOCKAGE) RÉPONDANT AUX EXIGENCES D'UN MARCHÉ LOCAL VISANT LA PRODUCTION D'UN PRODUIT FINI DE HAUTE QUALITÉ.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'inventaires (tailles, races...) réalisés
- 👉 Nombre d'éleveurs qui participent à la collecte de laine
- 👉 Quantité et qualité de la laine rassemblée à la collecte de laine
- 👉 Réalisation d'une identification des filières de transformation et de commercialisation
- 👉 Nombre d'actions de sensibilisation et de formation en faveur de la production d'une laine de qualité
- 👉 Réalisation d'une étude de faisabilité d'une filière viandeuse et laitière

1.1.3 Etudier la possibilité de développer une filière ovine locale (viande et lait)

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel évaluera les possibilités de créer et de soutenir une filière de valorisation de produits viandeux et laitier issus de l'élevage ovin. Dans le cadre de cette étude, l'accent sera mis sur le développement de produits de haute qualité, issus d'une production durable.

1.2. VALORISER LES PRODUITS BOVINS ISSUS DE RACES ADAPTÉES À LA RÉGION

La valorisation des produits bovins issus de races adaptées à la région (p.ex. Rouge Pie de l'Est) a pour objectif de promouvoir une source de diversification et d'assurer un revenu équitable aux différents acteurs

des filières viande et lait. Cette action sera réalisée principalement par la mise en valeur des produits de qualité et de ses transformations en mettant l'accent sur la particularité, la qualité des exploitations et des productions, et l'identité de la région.

Le Parc naturel soutiendra les éleveurs et les acteurs des filières viande et lait pour

- contribuer à la viabilité des exploitations
- promouvoir les filières locales
- protéger les races bovines adaptées à la région

Afin de valoriser les produits issus des races bovines adaptées à la région, plusieurs projets ont été dégagés :



1.2.1 Assurer la promotion des produits issus de races bovines adaptées à la région

Le Parc naturel développera des outils visant la promotion des éleveurs et producteurs : sensibilisation du grand public et des acteurs des filières dans le Journal du Parc, via la page Facebook, par des flyers promotionnels, des brochures, des événements...

1.2.2 Contribuer au développement des productions issues de races bovines adaptées à la région et des filières viande et lait

Participation aux projets pilotes et collaborations avec les acteurs afin de créer des initiatives collectives entre exploitants agricoles et acteurs des filières viande et lait.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

👉 Nombre de publications promotionnelles

👉 Nombre de projets pilotes soutenus

1.3. VALORISER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS ISSUS DES VERGERS HAUTES-TIGES

Les vergers hautes-tiges remplissent de nombreuses fonctions. Au sein d'un verger, les arbres fruitiers fournissent un produit de qualité. Mais ils ne représentent pas les seuls éléments utilisables. En effet, le terrain sur lequel les arbres sont implantés peut également être valorisé (pâturage, fauchage). Il s'agit donc d'une forme de gestion agroforestière.

Les vergers hautes-tiges offrent également un habitat de qualité à de nombreuses espèces végétales et animales. L'implantation de variétés fruitières locales et l'abandon de l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des vergers permettront la production de fruits et de produits dérivés de qualité.



Afin de valoriser et de promouvoir les produits des vergers, plusieurs projets ont été identifiés :

1.3.1 Recenser les vergers au sein du Parc naturel et identifier les variétés fruitières locales

La réalisation d'un inventaire des arbres fruitiers présents sur le territoire du Parc naturel permettra d'optimiser l'entretien et la valorisation des produits issus des plantations existantes et permettra également d'identifier des endroits où de nouvelles implantations ou extensions sont envisageables.

1.3.2 Soutenir l'implantation d'arbres fruitiers de souches locales et valoriser des produits issus des vergers du Parc naturel

L'implantation et la restauration de vergers permettra de diversifier les activités au sein des exploitations agricoles. De plus, les terrains privés ou publics se prêtent souvent à l'implantation de vergers et permettent ainsi une valorisation de ces terrains. Le Parc naturel offrira son soutien pour la plantation, la taille des arbres, la récolte et pour la transformation et la commercialisation de fruits et de leurs produits :



- * ORGANISATION DES FORMATIONS ET DÉMONSTRATIONS (PLANTATION, PROTECTION, TAILLE, TRANSFORMATION DES PRODUITS)
- * MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL
- * RÉALISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION
- * MOBILISATION ET CRÉATION DE GROUPEMENTS CITOYENS AYANT UN INTÉRÊT DANS CETTE THÉMATIQUE

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Réalisation d'un inventaire des arbres fruitiers
- 👉 Nombre d'actions de formation et de démonstration
- 👉 Nombre de prêt de matériel
- 👉 Nombre d'actions de sensibilisation
- 👉 Nombre de groupements mobilisés pour la gestion des fruitiers

1.4. SOUTENIR ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES ET DURABLES

Le maintien, le soutien et la promotion de pratiques diversifiées et durables sont des objectifs majeurs du Parc naturel. Le développement d'un large éventail de pratiques agricoles et de produits diversifiés (en partie innovants) aboutira au développement d'une offre axée sur le consommateur, de filières locales, au maintien de pratiques traditionnelles et au développement de nouvelles techniques liées à l'agriculture.

Les moyens mis en œuvre pour soutenir les pratiques diversifiées seront :

- la sensibilisation (publications, journées portes ouvertes...);
- les journées d'information et de formation;
- le soutien aux projets pilotes.

Les pratiques innovantes à soutenir sont :

- la culture de fruits et de baies (myrtille, framboises, sureau...);
- le maraîchage (variétés anciennes et régionales);
- la transformation sur place au sein des exploitations;
- la vente directe;
- l'agroforesterie, l'agroécologie, la permaculture...;
- l'agrotourisme (gîte à la ferme, table d'hôtes...);
- projets pédagogiques (accueil de groupes scolaires, stages à la ferme...);
- ...



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'actions de sensibilisation
- 👉 Nombre de journées de formation et d'information
- 👉 Nombre de projets pilotes soutenus

2. Objectif stratégique : assurer un soutien aux acteurs de l'agriculture dans toute sa diversité

Une des missions du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est de développer et de promouvoir des activités durables du développement rural. Ceci implique un soutien aux acteurs déjà actifs et l'accompagnement des personnes ou groupements qui souhaitent démarrer une activité dans le domaine. Le rôle du Parc naturel sera de mettre à disposition des informations et des outils qui favoriseront la mise en réseau et la promotion des différents acteurs et de proposer un appui linguistique (français/allemand) aux acteurs issus de la communauté germanophone.

Deux objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Soutenir et promouvoir les producteurs locaux et les initiatives locales**
- **Assurer un soutien aux agriculteurs**

2.1. SOUTENIR ET PROMOUVOIR LES PRO- DUCTEURS LOCAUX ET LES INITIA- TIVES LOCALES

De nombreux producteurs ou initiatives locales contribuent au développement positif de l'espace rural et de l'économie locale dans le secteur agricole au sens large. L'objectif du Parc naturel est le soutien et surtout la mise en réseau de ces acteurs.



2.1.1 **Créer une plateforme GIS repreant l'ensemble des producteurs et initiatives locales actifs sur le territoire du Parc naturel**

La création d'une base de données et d'un portail cartographique représente une véritable opportunité pour faciliter la mise en réseau de tous les acteurs. Cette plateforme permettra un accès et une identification rapide des fournisseurs, producteurs et initiatives locales.

2.1.2 **Assurer une promotion des acteurs et de leurs activités**

Le Parc naturel développera des outils visant le soutien et la promotion des producteurs et initiatives :

- * DANS LE JOURNAL DU PARC, VIA LA PAGE FACEBOOK, PAR LA MISE EN PLACE DE FLYERS PROMOTIONNELS...;
- * PAR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ET LA COLLABORATION À DIFFÉRENTES INITIATIVES (OH LE GOÛT, FORMATIONS...);
- * PAR L'ORGANISATION DE MARCHÉS RÉGIONAUX;
- * PAR L'ORGANISATION DE JOURNÉES PORTES OUVERTES;
- * PAR UN SOUTIEN AUX PROJETS PILOTES.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Réalisation d'une plateforme GIS reprenant l'ensemble des producteurs et initiatives
- 👉 Nombre de publications promotionnelles
- 👉 Nombre d'événements organisés (en collaboration)
- 👉 Nombre de marchés régionaux
- 👉 Nombre de journées portes ouvertes
- 👉 Nombre de projets pilotes soutenus

2.2. ASSURER UN SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Soutenir les agriculteurs dans une optique d'agriculture durable est un des objectifs du Parc naturel. La mise à disposition d'informations déjà existantes et la promotion de structures en place est une action d'importance. De plus, le Parc naturel s'est fixé l'objectif de soutenir les agriculteurs dans la réalisation de mesures favorables à l'environnement ou aux paysages.

Les projets suivants ont été définis:

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Réalisation d'un annuaire bilingue des structures d'aides et de soutien
- 👉 Nombre de mesures favorables à l'environnement et aux paysages soutenues
- 👉 Nombre de séances d'information
- 👉 Nombre de formations professionnelles

2.2.1 Créer un annuaire bilingue reprenant les structures d'aides et de soutien aux agriculteurs

Le Parc naturel apportera un soutien linguistique aux agriculteurs germanophones.

2.2.2 Soutenir et conseiller les agriculteurs pour la réalisation de mesures favorables à l'environnement et aux paysages (p.ex. soutien pour la plantation d'arbres, entretien et valorisation des taillis de haies, vergers...)

2.2.3 Organiser des séances d'information (agriculture biologique, autonomie fourragère, agroforesterie...) et des formations professionnelles (transformation et raffinage des produits, diversification...) pour les agriculteurs en collaboration avec les structures existantes

3. Objectif stratégique: sensibiliser à une agriculture et à des comportements de consommation durables

La sensibilisation des acteurs locaux (agriculteurs, producteurs, transformateurs, gastronomes, coopératives...) et de la population est une des missions principale du Parc naturel. L'objectif de ces actions de sensibilisation est de conscientiser à l'importance d'adopter des comportements de consommation et de production durables.

Pour ce faire, deux objectifs opérationnels ont été définis :

- **Rapprocher les acteurs du monde agricole et les consommateurs**
- **Sensibiliser les consommateurs à une consommation équitable, durable et locale**

3.1. RAPPROCHER LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE ET LES CONSOMMATEURS

Malgré le caractère rural de la région, de nombreux habitants du Parc naturel n'ont pas conscience des réalités, des problématiques et des opportunités liées au monde agricole. D'autre part, il semblerait intéressant que les agriculteurs puissent prendre connaissance des besoins spécifiques et des envies de la population par rapport aux productions agricoles. Afin d'éviter tout malentendu et de favoriser la communication entre les acteurs agricoles et les consommateurs, il semble opportun de rapprocher ces deux « mondes », afin de recréer des liens et de favoriser une économie fonctionnelle, lucrative et surtout locale.

De plus, l'agriculture joue un rôle important au niveau de la gestion des paysages. Il semble indispensable que les agriculteurs et non-agriculteurs prennent conscience de l'importance de protéger et maintenir ces structures paysagères et qu'ils identifient ensemble des solutions pour garantir le maintien de ces éléments typiques de notre région.

Afin d'informer le grand public sur les réalités du monde agricole, sur le fonctionnement d'une exploitation, sur les techniques mises en place, les productions, les mesures de gestion, les actions suivantes ont été envisagées :

- 3.1.1 **Publication d'articles d'information dans le journal du Parc, sur la page Facebook, sur le site web...**
- 3.1.2 **Conception de brochures informatives (chroniques agricoles, charte convivialité de la vie en milieu rural...)**

- 3.1.3 Organisation de visites de fermes en collaboration avec les agriculteurs afin de sensibiliser le grand public
- 3.1.4 Organisation d'excursions thématiques pour divers publics-cibles
- 3.1.5 Organisation d'activités communes (agriculteurs et non-agriculteurs) de gestion du paysage

3.2. SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS À UNE CONSOMMATION ÉQUITABLE, DURABLE ET LOCALE

L'adoption de comportements de consommation conscients et responsables (produits locaux, biologiques, de qualité) contribue à une agriculture durable. Par conséquent, il est important d'informer les consommateurs sur l'origine et la qualité des produits, sur les possibilités de préparation, etc., afin qu'ils puissent développer un comportement de consommation responsable. La production de ses propres aliments contribue également au développement durable.

Pour informer les consommateurs sur la consommation durable et les productions propres respectueuses de l'environnement et des ressources, les actions suivantes sont prévues:

- 3.2.1 Organiser des activités pédagogiques sur le thème de la «consommation durable»



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'articles d'information publiés
- 👉 Nombre de brochures informatives publiés
- 👉 Nombre de visites de fermes
- 👉 Nombre d'excursions thématiques
- 👉 Nombre d'activités organisées en matière de gestion du paysage

- * L'ACHAT ET LA CONSOMMATION D'ALIMENTS DURABLES (RÉGIONAL, SAISONNIER, BIO) DES CONSOMMATEURS
- * SENSIBILISER LES AUTORITÉS, L'HORECA, LES ÉCOLES, ETC. À L'IMPORTANCE DE DÉVELOPPER DES FILIÈRES PERMETTANT L'ACCÈS À UNE CONSOMMATION DURABLE (BIO, LOCALE...)

3.2.2 Former sur la production et la transformation des produits propres

- * CRÉER ET MAINTENIR UNE PERMACULTURE DANS SON POTAGER
- * LA CULTURE ET L'ENTRETIEN DES VERGERS
- * PLANTER ET CULTIVER DES PETITS FRUITS ET DES BAIES
- * TRANSFORMER, CONSERVER ET PRÉPARER SES PROPRES PRODUITS

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'activités pédagogiques organisées
- 👉 Nombre de formations organisées

Développement rural et économique : sylviculture

CHÉNAIE BOULAIE SUR TOURBE © ROGER HERMAN

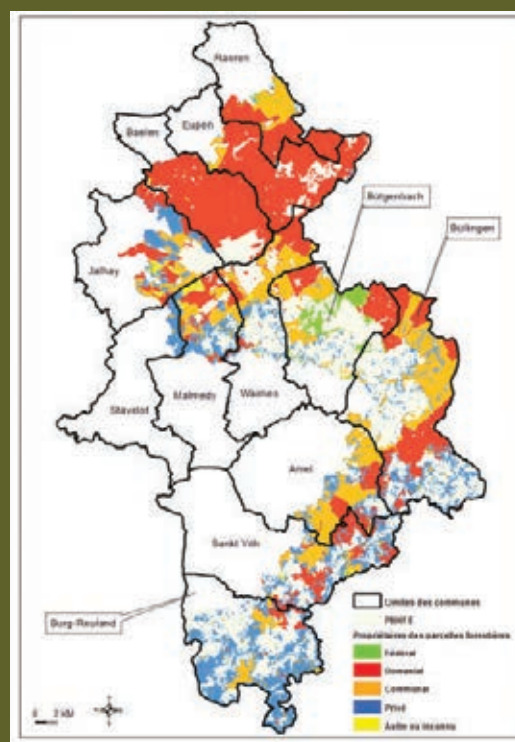
Plus de la moitié du territoire du Parc naturel (57%) est boisé, ce qui révèle l'importance de la forêt sur ce territoire.

- Au nord et au centre du Parc, la plupart des forêts sont domaniales ou communales.

Ces forêts publiques (80 % des forêts du Parc naturel) sont soumises au régime forestier et sont gérées par le Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne (DNF), selon un plan d'aménagement qui définit et assure leur entretien.

- Au sud du Parc, un certain nombre de parcelles forestières appartiennent à des propriétaires privés, non soumises au régime forestier de la Région Wallonne.

Le Code forestier wallon (1854) a été entièrement revu et adopté le 15 juillet 2008. Avec ces nouveaux amendements, la Région Wallonne s'est doté d'un outil de gestion durable, adapté au rôle multifonctionnel de notre patrimoine forestier. Cet instrument favorisera, à long terme, la biodiversité dans nos forêts et permettra d'en suivre le développement, tout en conciliant les fonctions économique et sociale que remplissent les forêts.





La majorité des forêts du Parc naturel étant soumises au régime forestier et gérées par le DNF, le Parc naturel n'a pas d'implication en termes de gestion des fonctions environnementales et économiques de la forêt.

Néanmoins, le Parc naturel pourra contribuer à optimiser la dimension sociale et touristique des forêts avec les acteurs de terrain, au vu du potentiel fédérateur et des missions touristiques et de sensibilisation que remplit le Parc.

En forêts privées, le Parc naturel s'impliquera, en collaboration avec les acteurs de terrain déjà en place, dans un rôle de sensibilisation des propriétaires privés à une gestion durable de leurs biens fonciers.

Pour ce faire, un objectif stratégique a été défini :

- **Optimiser le rôle multifonctionnel de la forêt en collaboration avec les acteurs forestiers.**

1. Objectif stratégique : optimiser le rôle multifonctionnel de la forêt en collaboration avec les acteurs forestiers

Au terme du processus de réflexion entamé avec les acteurs de terrain, les deux objectifs opérationnels suivants ont été définis :

- **Optimiser l'information concernant les territoires et jours d'ouverture de la chasse**
- **Jouer le rôle de relais entre les propriétaires privés et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée**



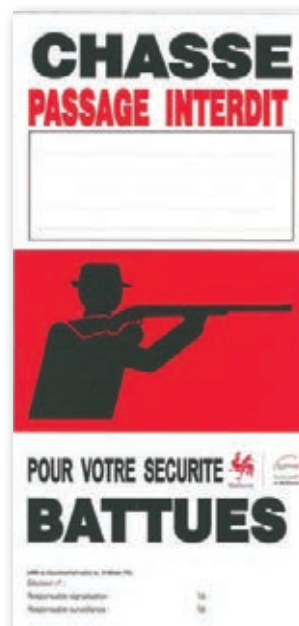
1.1. OPTIMISER L'INFORMATION CONCERNANT LES TERRITOIRES ET JOURS D'OUVERTURE DE LA CHASSE

Dans le Parc naturel, habitants et touristes en quête de quiétude et de balades sont nombreux. En période de chasse, la sécurité des promeneurs peut se voir menacée si ces derniers ne respectent pas l'interdiction d'accès à certains chemins faisant momentanément l'objet d'une battue. De plus, il arrive régulièrement que certaines personnes retirent les panneaux d'informations relatifs à la chasse, placés à l'entrée des chemins.

Vu ses missions en matière de tourisme et de sensibilisation et afin d'assurer la sécurité des nombreux visiteurs dans les massifs forestiers, le Parc naturel élaborera, en collaboration avec le gestionnaire, un système d'information relatif aux jours et lieux de chasse pour l'entièreté de son territoire.

Ces informations seront accessibles :

- sur le portail cartographique;
- sur le site web et les réseaux sociaux;
- à la Maison du Parc (de manière simple et compréhensible).



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

👉 réalisation d'un système d'information relatif à la chasse

👉 réalisation d'un code du promeneur

Le Parc naturel sensibilisera également les touristes à l'importance de respecter les interdictions d'accès à certains chemins, grâce à l'élaboration d'un code de bonne conduite du promeneur du Parc naturel (voir partie tourisme).

1.2. JOUER LE RÔLE DE RELAIS ENTRE LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET LA CELLULE D'APPUI À LA PETITE FORÊT PRIVÉE

Un certain nombre de parcelles forestières sur le territoire du Parc naturel appartiennent à des propriétaires privés. Gérées correctement et durablement, ces forêts peuvent, tout en gardant leur intérêt économique, contribuer au maintien voire au redéploiement de la biodiversité et jouer un rôle important dans le renforcement du réseau écologique (voir partie nature).

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les propriétaires privés soient informés et conseillés sur les modes de gestion à adopter.

Le Parc naturel fera la promotion des acteurs en place, notamment la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et pourra, en cas de besoin, jouer un rôle de relais vers les propriétaires germanophones afin de pallier aux difficultés linguistiques.



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de propriétaires soutenus
- 👉 Nombre d'actions de promotion réalisées

Développement rural et économique : tourisme

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel attire, chaque année, des dizaines de milliers de visiteurs. Au sommet du territoire, Malmedy et Waimès ainsi que les Hautes Fagnes sont des hauts-lieux du tourisme dans l'est de la Belgique. La réserve naturelle des Hautes Fagnes, avec ses tourbières et ses paysages uniques de landes est sans conteste un des sites touristiques « phare » du Parc naturel.



La randonnée et le cyclotourisme sont deux des activités les plus appréciées des visiteurs. En effet, un dense réseau de Grande Randonnée (GR) couvre la région et, à partir d'outils en ligne développés par les acteurs touristiques régionaux, il est aisé de composer ses itinéraires grâce à un réseau de routes et de sentiers de près de 1000 km répartis dans le territoire du Parc naturel. Dans un registre plutôt familial, le Parc naturel compte une dizaine de sentiers didactiques comme le « Sentier de l'eau » à Manderfeld, ou le « Sentier des Tourbières (Moorroute) » au départ de Botrange. Pour les amateurs de « la petite reine », « le réseau cyclable Vélo Tour Hautes-Fagnes-Eifel » permet, sur base d'un système de point-nœuds, de parcourir aisément 850 km en suivant des chemins agricoles ou forestiers traversant des paysages exceptionnels. Ce réseau sera entièrement rafraîchi en 2017. Il existe 7 lignes de RAVeL (Réseau Autonome

des Voies Lentes) sur le territoire des communes du Parc naturel. La plus emblématique est certainement la « Vennbahn », une des plus belles et des plus longues lignes de chemins de fer réhabilitée en sentier cycliste (125 km le long des frontières de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg). Ces voies vertes sont un bon moyen de découvrir la région au calme et en sécurité et de relier les pôles d'intérêt touristiques situés dans le Parc.

Du fait de sa richesse en eaux, la région a vu l'érection de barrages qui ont donné naissance à des lacs. Situés à Butgenbach (Warche), Robertville (Warche), Eupen (Vesdre) et Jalhay (Gileppe), ils permettent non seulement la pratique de loisirs nautiques, mais sont également les points de départ idéaux pour de nombreuses promenades.

La qualité de l'environnement du PNHFE attire chaque année de nombreux participants lors de grands événements sportifs populaires : marches des clubs de marche



des communes, randonnées VTT, trail et extra trail. En hiver, le plateau offre aux skieurs le réseau de pistes le plus important de Belgique. Nous devons promouvoir et encadrer ces activités pour qu'elles restent respectueuses de l'environnement et porteuses de potentiel économique.

Au sud de l'Eifel belge, la magnifique vallée encaissée de l'Our constitue une richesse touristique majeure du Parc naturel et invite amoureux de nature et de culture à s'y attarder.

En s'appuyant sur une identité régionale forte et sur ses richesses naturelles, le Parc naturel doit être le promoteur d'un tourisme doux et durable et favoriser le développement d'outils touristiques en adéquation avec son objectif de respect de l'environnement.

➤ **La Maison du Parc-Bostrange (anciennement Centre Nature de Bostrange) : un lieu d'accueil touristique provincial**

Située à la limite de la réserve naturelle des Hautes Fagnes, la Maison du Parc-Bostrange est non seulement un lieu de rendez-vous pour les visiteurs avides d'informations mais encore le point de départ de nombreuses activités « nature » très appréciées.

A sa création, la mission principale de la Maison du Parc-Bostrange était de renseigner tout promeneur à propos des chemins et zones accessibles de la réserve des Hautes Fagnes, des interdictions en cas de danger d'incendie, et de fournir les cartes de promenade.

Au fil du temps, ses missions se sont élargies et la Maison du Parc propose désormais aux visiteurs des activités variées, en toute saison.

Depuis 2013, la nouvelle exposition permanente FANIA raconte les Hautes Fagnes, de manière ludique et interactive.

Cette exposition est d'ailleurs le point de départ idéal de balades fagnardes, qu'elles soient guidées ou pas.

En complément, un char à bancs permet de découvrir le plateau fagnard de manière originale. Ce mode est particulièrement adapté aux personnes moins valides ou aux familles avec de jeunes enfants.



La Maison du Parc-Bostrange propose également à la location, le matériel nécessaire à la pratique du ski de fond en hiver, ainsi que des vélos à assistance électrique, tant pour le grand public que pour les groupes scolaires.

Et durant toute l'année, une cafétéria accueille les visiteurs et leur propose une petite restauration.

Deux objectifs stratégiques ont été définis afin de remplir la mission touristique du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel :

- **Définir et renforcer l'identité du Parc naturel en tant qu'acteur prônant et soutenant un tourisme doux, durable et respectueux de l'environnement**
- **Développer un tourisme accessible aux personnes à besoins spécifiques**

1. Objectif stratégique : définir et renforcer l'identité du Parc naturel en tant qu'acteur prônant et soutenant un tourisme doux, durable et respectueux de l'environnement

Pour conforter son statut de destination touristique privilégiée, il est prioritaire que le Parc naturel définisse clairement une « identité forte » en développant et en mettant en évidence ses particularités et ses richesses, existantes ou à venir.

En matière de tourisme, le Parc naturel peut compter sur des partenaires privilégiés sur son territoire. Parmi ceux-ci, se distinguent la Fédération Touristique de la Province de Liège (FTPL) et l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (ATEB).

La Fédération Touristique de la Province de Liège (FTPL) offre notamment au Parc naturel un support en matière de promotion et de publication. Elle constitue également un relais essentiel avec la Province de Liège, Pouvoir organisateur du Parc naturel. L'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (ATEB) a en charge la promotion d'un territoire correspondant à neuf communes germanophones et à deux communes francophones. L'ATEB se charge du marketing touristique de la région et du développement de produits touristiques. En plus de ce marketing régional, l'ATEB traite le volet « information touristique » par l'intermédiaire de sa structure d'accueil, la Maison du Tourisme des Cantons de l'Est à Malmedy.

Deux autres Maisons du Tourisme sont actives sur le territoire du Parc : la Maison du Tourisme du Pays des Sources et la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre. Elles concernent les Trois communes du Parc situées en dehors des Cantons de l'Est : Baelen, Jalhay et Stavelot. Ces institutions assurent la promotion touristique des communes de manière globale.

En complément de l'action de ces partenaires, et toujours en collaboration avec ces derniers, le Parc peut surtout jouer un rôle de sensibilisateur au concept de tourisme dont il doit être le soutien : un tourisme « doux », respectueux de l'environnement et durable.

Dans ce cadre, quatre objectifs opérationnels ont été définis :

- **Renforcer l'image « Parc naturel » auprès des professionnels du tourisme**
- **Sensibiliser les différents publics de touristes à adopter des comportements respectueux de l'environnement et leur offrir une information adaptée**
- **Enrichir et spécifier l'offre touristique « Parc naturel »**
- **Garantir la qualité des services à la Maison du Parc-Bostrange**

1.1. RENFORCER L'IMAGE « PARC NATUREL » AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Afin de renforcer l'image « Parc naturel » auprès des professionnels du tourisme et afin de renforcer la collaboration avec ce secteur, l'action suivante est envisagée:

1.1.1 Développer une campagne de sensibilisation « Parc naturel » auprès des prestataires touristiques

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

👉 Nombre de prestataires touristiques sensibilisés

1.2. SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS DE TOURISTES À ADOPTER DES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET LEUR OFFRIR UNE INFORMATION ADAPTÉE

Les atouts principaux d'un Parc naturel sont ses richesses naturelles et l'intérêt de ses paysages. Cependant la pression sur l'environnement est de plus en plus forte et il faut rester vigilant pour garder la qualité d'un cadre de vie. Pour ce faire, il semble indispensable d'offrir



aux touristes les informations et les infrastructures adaptées afin que ceux-ci puissent profiter de leur séjour dans le respect de l'environnement et dans le respect des autres usagers. Afin d'atteindre cet objectif deux actions majeures sont envisagées :

1.2.1 Sensibiliser et informer les touristes quant à l'importance de respecter l'environnement et le cadre de vie du Parc naturel lors de leur séjour

- * ELABORER UN CODE DE BONNE CONDUITE À DESTINATION DES TOURISTES AFIN DE LES SENSIBILISER À L'IMPORTANCE DE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE EN ADOPTANT UN COMPORTEMENT RESPONSABLE, DANS LE RESPECT DE LA NATURE ET DES AUTRES USAGERS
- * DÉVELOPPER DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES TOURISTES À DIFFUSER DANS LES HÉBERGEMENTS DU PARC NATUREL

1.2.2 Sensibiliser les différents publics cibles du plateau et leur offrir une information et une infrastructure adaptée en période hivernale

Deux actions seront mises en place afin de permettre à tous les amateurs de profiter des plaisirs de l'hiver en toute sécurité et en toute convivialité.

- * CONCEVOIR DES TRACÉS DE PROMENADES PROPRES À CHAQUE CATÉGORIE D'UTILISATEURS (SKIEURS, MARCHEURS...)
- * DIFFUSER LES INFORMATIONS VIA LES RÉSEAUX EXISTANTS (ATEB ET FTPL) EN MATIÈRE DE TOURISME D'HIVER



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- ☞ Réalisation d'un code de bonne conduite du touriste du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel
- ☞ Nombre d'hébergements du Parc naturel dans lesquels des supports de sensibilisation ont été distribués (brochures, panneaux...)
- ☞ Nombre de tracés hivernaux créés (propres à chaque utilisateur)
- ☞ Nombre d'informations diffusées via les réseaux existants



1.3. ENRICHIR ET SPÉCIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE « PARC NATUREL »

Afin d'enrichir et de spécifier l'offre touristique « Parc naturel », les actions suivantes ont été envisagées :

1.3.1 Exploiter les missions de protection et de gestion des paysages afin de donner naissance à des produits touristiques particuliers, type « Circuit: Evolution des paysages »

Ces circuits mettront non seulement en valeur des panoramas ou des paysages particuliers mais permettront également de se rendre compte de l'évolution de ces paysages, d'en découvrir les causes et de comprendre l'influence de l'homme sur notre environnement.

1.3.2 Mettre en valeur les habitats restaurés dans le cadre du projet Life Hautes Fagnes par l'élaboration de circuits « Life » à parcourir en groupes, en famille, accompagnés d'un guide ou à l'aide d'un support disponible en différents formats

1.3.3 Implanter des infrastructures telles que des postes d'observation et d'afût pour la photographie et des stations de « bird watching »

Le Parc naturel est un lieu de prédilection pour les amateurs de nature, et nombreux sont les amateurs de photographie. Leurs magnifiques photographies sont des cartes de visite idéales pour la région. Afin de satisfaire ce public précieux et respectueux de l'environnement, une réflexion sera menée afin de déterminer les lieux les plus propices à ce type d'infrastructure.

1.3.4 Développer l'offre autour de l'exposition Fania notamment en complétant l'équipement par des audio-guides et en optimisant son aménagement afin de la rendre accessible aux personnes à besoins spécifiques



1.3.5 Aménager sous forme de sentier didactique accessible à tous, la parcelle située en face de la Maison du Parc. Ce sentier sera ponctué de panneaux explicatifs et de stations interactives relatifs aux biotopes restaurés.

1.3.6 Optimiser l'information, en collaboration avec le DNF, sur l'accessibilité des sentiers de promenade, les restrictions, les règlements,... pour les visiteurs du haut plateau (brochures, site web,...)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de circuits « paysages » créés
- 👉 Nombre de circuits « Life Hautes Fagnes » créés
- 👉 Nombre de postes d'affût pour photographes implantés
- 👉 Nombre de stations de « bird watching » installées
- 👉 Nombre d'audio-guides disponibles au sein de l'expo FANIA et nombre de langues parlées
- 👉 Aménagement d'un sentier didactique en face de la Maison du Parc
- 👉 Nombre de mesures d'information et de sensibilisation réalisées sur la thématique « accessibilité des sentiers »

1.4. GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL À LA MAISON DU PARC-BOTRANGE (SERVICE ET INFRASTRUCTURE)

Afin de garantir la qualité de l'accueil et des services à la Maison du Parc-Bostrange, deux actions principales doivent être envisagées :

1.4.1 Investir au niveau des infrastructures sur le site

Le bâtiment logeant les équipes (scientifique, pédagogique, accueil...) et accueillant, chaque année, des milliers de visiteurs,



doit faire l'objet d'investissements importants afin non seulement de répondre aux nouvelles normes (qualité, sécurité, environnement) mais également de garantir une infrastructure de qualité, adaptée aux besoins des visiteurs. La subvention relative aux investissements immobiliers définie par le Décret wallon de 2008 pourrait être sollicitée afin de réaliser certains travaux³.

Voici quelques exemples de mesures à mettre en place en matière d'infrastructures :

- * **EQUIPER LA ZONE DE PARKING (ÉCLAIRAGE, CAMÉRA, SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE, PARKING VÉLO)**
- * **ADAPTER L'ESPACE D'ACCUEIL AUX NTIC (NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION): WIFI, ÉCRAN NUMÉRIQUE**
- * **AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE AU DÉPART DE L'ESPACE « DÉTENTE ET PIQUE-NIQUE »**

1.4.2 Optimiser l'accueil et les services au sein de la Maison du Parc

Afin de répondre aux demandes des touristes de plus en plus exigeants et connectés, il est essentiel de développer et optimiser la qualité de l'accueil au sein de la Maison du Parc.

Voici quelques exemples de mesures à mettre en place en matière de service au niveau du bureau d'accueil :

- * **VEILLER À LA PRÉSENCE D'UN PERSONNEL ACCUEILLANT, COMPÉTENT ET MULTILINGUE**
- * **OBTENIR LE LABEL « WALLONIE DESTINATION QUALITÉ »**
- * **FORMER LE PERSONNEL EN PERMANENCE : NOUVELLES TECHNOLOGIES, GESTION DES RÉCLAMATIONS**
- * **OPTIMALISER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CHASSE, DE RESTRICTION D'ACCÈS, ETC.**



³ SUBVENTION UNIQUE PERMETTANT À LA COMMISSION DE GESTION DE METTRE EN PLACE LA MAISON DU PARC NATUREL. CETTE SUBVENTION, SOUS RÉSERVE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUFFISANTS, COUVRE 60 % DU COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET NE PEUT EXCÉDER 150.000 EUROS.

Voici quelques exemples de mesures à mettre en place en matière de service au niveau de la cafétéria :

- * VEILLER À LA PRÉSENCE D'UN PERSONNEL ACCUEILLANT, COMPÉTENT ET MULTILINGUE
- * UTILISER DES PRODUITS DE QUALITÉ, LOCAUX ET SI POSSIBLE « BIO »
- * CRÉER LA « CARTE DE VISITE DES PRODUITS » (ORIGINE, PRODUCTEUR)
- * METTRE EN PLACE DES ANIMATIONS AUTOUR DES CIRCUITS-COURTS (ATELIER CUISINE, DÉMONSTRATION PAR DES CHEFS RÉGIONAUX, ETC.)
- * RÉNOVER L'ESPACE CAFÉTÉRIA, EN COLLABORATION AVEC LA PROVINCE DE LIÈGE



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👍 Nombre de mesures mises en œuvre pour améliorer les infrastructures
- 👍 Maintien du label « Wallonie Destination Qualité »
- 👍 Nombre de formations suivies par le personnel « accueil »
- 👍 Nombre de mesures réalisées afin d'optimiser les informations en termes d'accessibilité des sentiers de promenade
- 👍 Réalisation de la « carte de visite des produits »
- 👍 Nombre d'animations « circuits-courts » réalisées

2. Objectif stratégique : développer un tourisme accessible aux personnes à besoins spécifiques

Nous pouvons tous, à un moment donné de notre vie, nous retrouver en demande de « besoins spécifiques ». Le terme ne s'adresse pas seulement aux personnes handicapées, se déplaçant en chaise. Par exemple, une famille avec des enfants en bas-âge est également un groupe « à mobilité réduite », dès lors que leurs déplacements sont rendus difficiles par l'utilisation d'une poussette ou par un bambin en apprentissage de la marche...

Afin de promouvoir dans le Parc naturel, un tourisme pour tous, deux objectifs opérationnels ont été déterminés :

- Augmenter l'offre « outdoor » accessible aux personnes à besoins spécifiques dans le Parc naturel
- Améliorer l'accessibilité de l'offre touristique à la Maison du Parc-Bostrange

2.1. AUGMENTER L'OFFRE « OUTDOOR » ACCESSIBLE AUX PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES DANS LE PARC NATUREL

- 2.1.1 Réaliser un état des lieux des activités « pour tous » sur le territoire du Parc naturel
- 2.1.2 Promouvoir la labellisation Access-I dans le Parc naturel



INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'activités « outdoor » accessibles aux personnes à besoins spécifiques

2.2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE À LA MAISON DU PARC-BOTRANGE

- 2.2.1 Concevoir un sentier didactique accessible à tous en face de la Maison du Parc – Botrange
- 2.2.2 Rendre l'exposition FANIA accessible au plus grand nombre
- 2.2.3 Aménager une remorque de char-à-bancs pour la rendre accessible au plus grand nombre
- 2.2.4 Obtenir la certification Access-i pour la Maison du Parc-Botrange

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👍 Nombre d'activités « outdoor » accessibles aux personnes à besoins spécifiques
- 👍 Nombre d'activités reconnues Access-i
- 👍 Certification Access-i de la Maison du Parc
- 👍 Réalisation du sentier en face de la Maison du Parc – Botrange
- 👍 Réalisation de la remorque accessible aux personnes à besoins spécifiques

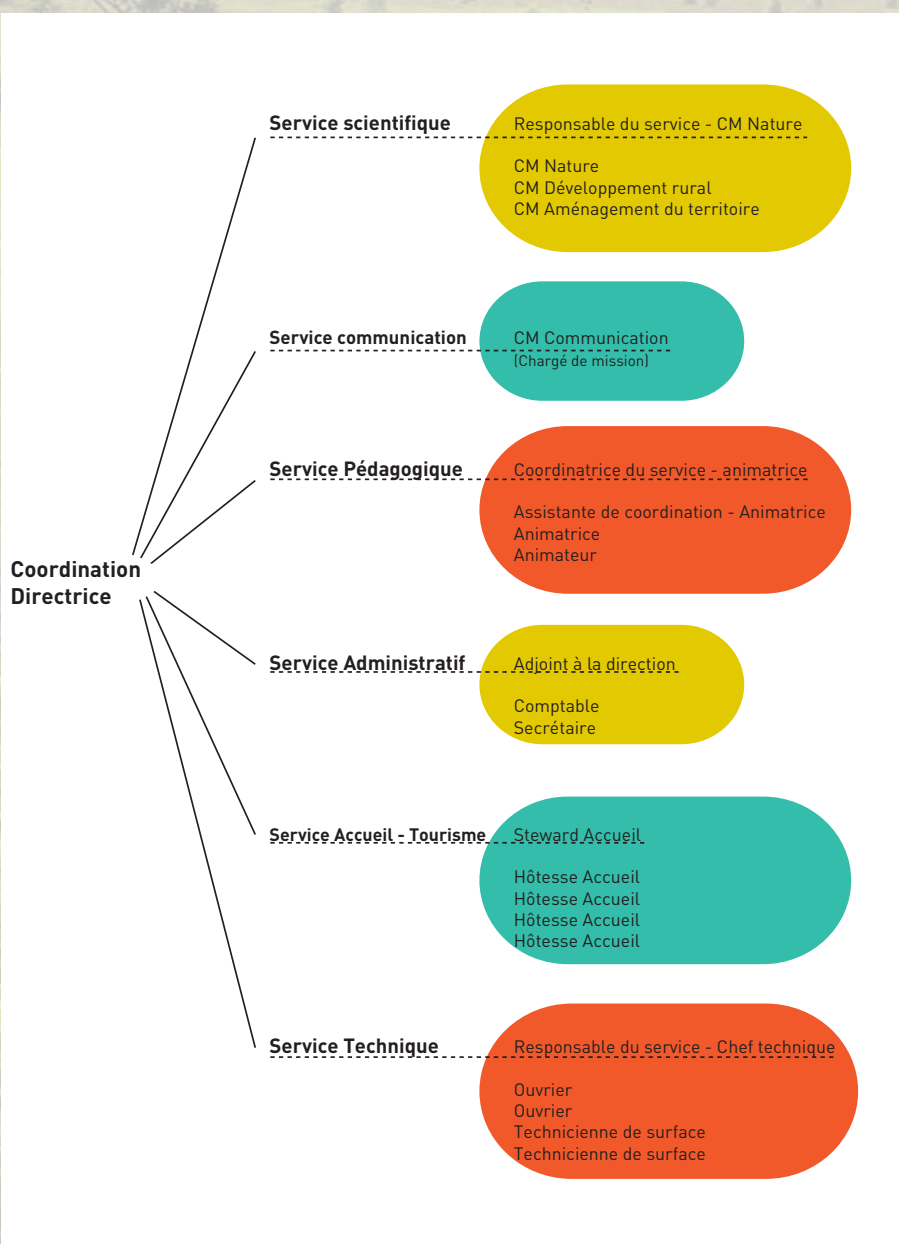
Ressources humaines

Depuis sa création en 1971, le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a connu plusieurs formes juridiques, passant du statut d'ASBL au statut de personne morale de droit public sous la dénomination de « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel (CGPNHFE) » pour reprendre en 2012, le statut d'ASBL imposé par le Décret wallon de 2008. Ce dernier changement de statuts a été réalisé via une cession d'universalité par apport gratuit par la personne morale de droit public « CGPNHFE » à l'ASBL « Centre Nature de Botrange ». Créée en 1984, Le Centre Nature de Botrange était la Maison du Parc naturel. En 2014, le Centre Nature de Botrange est devenu la Maison du Parc - Botrange.

La fusion de 2012 rassembla le personnel employé par l'ancienne petite Commission de Gestion (6 personnes, c'est-à-dire : le directeur, la secrétaire et le service scientifique) et le personnel du Centre Nature (17 personnes). Les comptabilités de chacune des structures ont également été fusionnées en une seule.

Au 31/12/2015, l'effectif se compose de 23 personnes (19,05 ETP) dont :

- 5 personnes mises à disposition par la Province de Liège (4,5 ETP)
- 3 personnes mises à disposition par la FTPL (2 ETP)
- 15 personnes employées par l'ASBL (12,55 ETP)



	FONCTION	ETP	EMPLOYEUR(S)
	Service administratif		
1	Directrice	1	Province
2	Adjoint	1	ASBL
3	Comptable	0,8	FTPL
4	Secrétaire	0,8	ASBL + FTPL
	Service pédagogique		
5	Coordinatrice-animatrice	0,7	ASBL
6	Assistante de coordination- animatrice	0,8	ASBL
7	Animateur	1	ASBL
8	Animatrice	0,7	ASBL
	Service accueil – Tourisme		
9	Hôtesse	1	Province
10	Hôtesse	1	ASBL+ Province
11	Steward	0,8	ASBL
12	Hôtesse	0,6	FTPL
13	Hôtesse	0,8	ASBL
	Service technique		
14	Chef technique	1	Province
15	Ouvrier	1	Province
16	Ouvrier	1	ASBL
17	Technicienne de surface	0,75	ASBL
18	Technicienne de surface	0,5	ASBL
	Service scientifique		
19	CM « Nature »	0,8	ASBL
20	CM « Nature »	1	ASBL
21	CM « Aménagement du territoire »	1	ASBL
22	CM « Développement rural »	0,8	ASBL
	Service Communication		
23	CM « Communication »	1	ASBL

Remarques : afin d'assurer les permanences en binôme à l'accueil de la Maison du Parc durant les week-ends et jours fériés, l'ASBL fait appel à l'Agence locale pour l'Emploi ou à des étudiants. De plus, afin de répondre à un maximum de demande en matière d'éducation à l'environnement, le service pédagogique est renforcé par un dense réseau d'animateurs (statuts d'indépendant ou bénévole) (voir axe sensibilisation).

Financement et évaluation des besoins de fonctionnement

Les recettes ordinaires et récurrentes proviennent essentiellement de la Province de Liège, Pouvoir Organisateur de l'ASBL et de la Région Wallonne.

Le budget ordinaire en 2015 était de ± 700.000 euros répartis comme suit :

- frais de personnel (salaires et charges, déduits des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE): 460.000 EUR
- frais généraux: 165.000 EUR
- frais relatifs aux actions (sensibilisation, Journal du Parc, événements, etc.) : 75.000 EUR

Pour garder une équipe pluridisciplinaire capable de mettre en œuvre le plan de gestion dans sa totalité et bénéficier de moyens d'investissement complémentaires nécessaires à la mise en place des actions de terrains, d'autres sources de financement public doivent obligatoirement être activées.

Parmi celles-ci, peuvent être mentionnés :

- les appels à projets européens (Programmes INTERREG (Grande Région et Eurégio Meuse-Rhin), LIFE, Leader, FEAMP...);
- les plans et programmes régionaux et fédéraux (Programme wallon de Développement Rural...);
- les subventions et appels à projets ponctuels (BiodiBap...);
- l'activation des aides à l'emploi (APE, Activa...).

Néanmoins, vu l'évolution des montants des subventions, sans cesse à la baisse, il est nécessaire d'envisager des moyens alternatifs aux subsides publics, comme par exemple:

- Le mécénat ;
- Le sponsoring ;
- Le crowdfunding ;
- ...

Enfin, la rentabilité des activités au départ de la Maison du Parc – Botrange doit impérativement faire l'objet d'une réflexion globale afin que ces activités puissent peut-être, à long terme, pérenniser l'outil touristique.

Gouvernance

Assemblée générale de l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Sont membres effectifs de l'ASBL, les personnes physiques désignées en cette qualité et pour une période déterminée par les instances compétentes des personnes morales visées à l'article 11 du Décret, c'est-à-dire:

- des représentants du Pouvoir organisateur, soit la Province de Liège ;
- des représentants des associations actives dans le domaine de la conservation et de la protection de la nature ;
- des représentants des personnes morales ayant posé différentes initiatives présentant un impact sur le territoire du Parc naturel ;
- des représentants des secteurs de l'économie, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs;
- des représentants des communes et entités fédérées territorialement concernées par la gestion du Parc naturel ou dont le territoire s'avère limitrophe (article 11, alinéa 3 du Décret – « notamment »).

Conseil d'administration de l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale, en son sein, selon la répartition suivante:

- 2 administrateurs choisis parmi ceux représentant le Pouvoir organisateur, c'est-à-dire la Province de Liège. Le Député provincial en charge du tourisme ainsi que le Directeur de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège assistent de droit, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration;
- 1 administrateur représentant chaque commune du Parc naturel;
- 1 administrateur représentant la Communauté germanophone;
- 1 administrateur représentant la Région Wallonne;
- 1 administrateur représentant l'Université de Liège;
- 1 administrateur représentant les associations de protection de la nature;

- 1 administrateur représentant la Commission consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales de Malmedy - Hautes Fagnes (CCGRND);
- 1 administrateur représentant la Fédération du Tourisme de la Province de Liège;
- 1 administrateur représentant l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique;
- 1 administrateur représentant la Fondation rurale de Wallonie.

Bureau exécutif de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Sont membres du Bureau exécutif, organe non statutaire d'accompagnement à la gestion journalière:

- le Président du Conseil d'administration;
- les 2 vice-présidents du Conseil d'administration;
- les représentants de la Province de Liège et de la FTPL;
- la directrice-secrétaire-trésorière de l'ASBL et son adjoint.

NB : la direction de l'ASBL est assurée par un agent mis à disposition par la Province de Liège.

Glossaire

ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
APE	Aides à la Promotion de l'Emploi
ATEB	Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique
CATU	Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme
CCATM	Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité
CG	Communauté Germanophone
CGRNB	Commission de Gestion des Réserves Naturelles de Belgique
CGT	Commissariat Général au Tourisme
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CoDT	Code de Développement Territorial
CP	Comité de Pilotage
CR	Contrat de Rivière
CRA-w	Centre wallon de Recherches Agronomiques
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CWATUPE	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DCENN	Direction des Cours d'Eau Non Navigables
DEMNA	Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
DG03 (D GARNE)	Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
DG04	Direction Générale Opérationnelle-Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie
DNF	Département de la Nature et des Forêts
EMR	Eurégio Meuse-Rhin
FB	Facebook
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FTPL	Fédération du Tourisme de la Province de Liège
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles

GAC	Groupement d'Achat Commun
GAL	Groupe d'Action Locale
GT	Groupe de Travail
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
MAE	Mesure Agro-Environnementale
MAP	Mouvement d'Action Paysanne
N2000	Natura 2000
Natagora BNVS	Natagora Bund für Natur- und Vogelschutz
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCB	Polychlorobiphényle
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PNHFE	Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel
PwDR	Programme wallon de Développement Rural
RAVeL	Réseau Autonome de Voies Lentes
RGBSR	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RNA	Réserve Naturelle Agréée
RND	Réserve Naturelle Domaniale
RND asbl	Ressources Naturelles Développement asbl
SEP	Structure Ecologique Principale
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique
SIG	Système d'Information Géographique
SPW	Service Public de Wallonie
SRFB	Société Royale Forestière de Belgique
SSC	Schéma de Structure Communal
WBT	Wallonie Bruxelles Tourisme
WFG	WirtschaftsFörderungsGesellschaft




Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL

www.hetodesign.be